

Orientations budgétaires 2004 et actualisation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le projet de budget 2004 sera proposé au vote du Conseil Municipal, lors de la séance du 16 février prochain.

Par rapport aux années précédentes, **le calendrier budgétaire** (et donc l'approbation des programmes de travaux ainsi que la mise en oeuvre des décisions prises) est ainsi **avancé de près d'un mois**. Cette évolution doit permettre d'améliorer encore les taux d'exécution en 2004, la réactivité et le dynamisme de nos politiques. Il s'agit d'une mesure pratique qui, sans être spectaculaire, traduit bien un état d'esprit, celui de la recherche constante de l'efficacité de nos actions pour une mise en oeuvre proche des Bisontins. Cette avancée du calendrier budgétaire représente aussi un effort technique appréciable, compte tenu des contraintes liées à la reprise intégrale, en M14, de l'excédent disponible dès le BP. Elle doit permettre de limiter les reports de crédits et d'améliorer la lisibilité et la transparence budgétaire. C'est aussi le but du **vote par nature** qui modifie la présentation et l'exécution du budget et qui a été adopté par le Conseil Municipal du 18 décembre 2003.

Il vous est aussi proposé cette année de **regrouper le débat d'orientations budgétaires** (qui doit traditionnellement intervenir dans les deux mois précédant le vote du BP) **et l'actualisation du PPI** présenté pour la première fois au conseil municipal de décembre 2002 (le principe d'une révision annuelle de ce document avait été alors proposé à l'assemblée). Regrouper les deux sujets permet de replacer le budget 2004 dans une perspective pluriannuelle et d'apprécier, sur un nouvel exercice, la mise en oeuvre du projet de la Municipalité.

De ce point de vue, le PPI constitue bien à la fois **un instrument de pilotage et de cadrage budgétaire**. Il est actualisé des réalisations 2002, complété d'une année pour conserver une lisibilité sur 5 ans, enrichi de projets nouveaux et modifié des ajustements techniques intervenus au cours des derniers mois. Mais surtout, il conserve l'assise d'une prospective budgétaire réaliste. C'est la condition même de la réalisation du PPI et les choix budgétaires correspondants seront d'ailleurs rappelés ci-après. Ils ne sont pas remis en cause pour ce qui concerne la Ville. En revanche, le contexte général et les perspectives budgétaires du côté de l'Etat ne sont plus exactement les mêmes.

Nous nous interrogeons, dans le rapport d'orientations budgétaires 2003, sur **les incertitudes liées à la réforme de la décentralisation**. Un certain nombre de ces inquiétudes sont pour partie levées et on peut craindre qu'elles ne se traduisent par des surcoûts et autant de charges supplémentaires pour les collectivités en 2004. Il s'agit bien d'un mouvement général puisque ces contraintes nouvelles sont aujourd'hui soulignées par les principales associations d'élus dont notamment l'AMGVF (l'Association des Maires des Grandes Villes de France). Nous avons bien sûr intégré cette évolution dans la prospective et la stratégie du PPI.

Pour amorcer le débat, le rapport qui vous est proposé s'articule en trois parties successives :

- **1^{ère} partie : la révision annuelle du PPI**
- **2^{ème} partie : réaffirmer nos objectifs pour Besançon**
- **3^{ème} partie : le projet de budget 2004.**

Première partie : la révision annuelle du PPI

1 - Les différents ajustements

- Lors de l'élaboration du PPI en 2002, **plusieurs principes** avaient été posés :

- **travailler sur une prospective budgétaire à 5 ans** de façon à pouvoir décliner des projets d'investissement regroupés dans une programmation à moyen terme portée par un projet politique sur Besançon et sur son agglomération

- **faire du PPI un document prévisionnel et révisable annuellement** pour pouvoir mesurer les marges de manoeuvre de la collectivité, anticiper sur leur évolution et les amender en fonction des réalisations effectives (mais aussi de l'impact de décisions extérieures, lois de finances, transferts de compétences par exemple).

- **privilégier une approche réaliste du PPI**, non pas comme un outil figé mais à l'inverse comme un document ajustable et adaptable, pour permettre l'émergence de projets nouveaux, les modifications de programme et absorber les contraintes techniques et les surcoûts financiers.

En bref, pour être un outil de gestion, le PPI doit conserver, dans sa déclinaison annuelle, une certaine souplesse. C'est l'objet de cette **première révision** qui a associé depuis juin dernier les services de la ville, les maîtres d'ouvrage délégués et les adjoints des principaux secteurs concernés.

- **Dans un premier temps ont été intégrées, dans la prospective budgétaire, les données du compte administratif 2002, du BP 2003 et du compte administratif 2003 prévisionnel** (dotations notifiées par l'Etat, taux d'intérêts effectifs pour la dette, produits d'exploitation, charges de personnel selon les rythmes d'arrivées et de départs constatés par exemple). Cette actualisation de la prospective budgétaire sert de point d'appui à la révision du PPI pour 2004-2008.

Comme en 2002, cette actualisation de la prospective s'appuie sur une analyse budgétaire rétrospective des comptes administratifs et sur une simulation des comptes administratifs prévisionnels des cinq prochains exercices (données budget principal retraitées en investissement et en fonctionnement sur le logiciel et selon la méthode d'analyse développée par le Cabinet Michel Klopfer).

Les différentes lignes de la prospective actualisée en 2003 sont détaillées dans les tableaux en annexe du rapport. Ils sont construits sous le même format que l'année précédente. **La stratégie budgétaire correspondante qui s'appuie sur cette actualisation est détaillée dans la deuxième partie du rapport.**

- **Dans un second temps, les projets inscrits au PPI ont fait l'objet d'un examen au cas par cas** en fonction de leur degré de finalisation pour prendre en compte d'éventuels ajustements de montants (coût brut, subventions attendues, charge nette pour la Ville, décision de CAO) ou de plannings (imprévus techniques, décisions de cofinancement, délais de réalisation des études ou possibilités d'économies d'échelle). Les principaux arbitrages ont porté sur les points suivants :

- **Plusieurs projets ont été ajoutés ou individualisés.** Ainsi en est-il de la rénovation du stade Léo Lagrange (dont le coût n'était pas individualisé en 2002, la réserve inscrite au PPI permettant la programmation de ces dépenses), de la médiathèque de Planoise (distinguée du programme de l'ORU), des aménagements de la ZAC de Châteaufarine, du jardin botanique, du skate parc, de l'aménagement de la zone industrielle de Trépillot.

- **D'autres projets ont été affinés, les coûts et les plannings réactualisés en fonction des derniers éléments connus** : c'est le cas notamment de l'opération Pasteur (où sont distingués les participations versées, le parking et les aménagements extérieurs), des interventions au titre du PDU (recalées à hauteur des subventions attendues), de la place de la Révolution, de la chaufferie bois, des aménagements de la ZAC de la Mouillère, des participations à verser pour le projet de nouveau CNR, du projet de cuisine centrale, des interventions de la Ville au titre du programme universitaire (pour l'essentiel sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat).

- **Enfin une suite de projets sont en cours de définition pour 2004 et les années suivantes et nécessiteront dans les mois à venir de nouveaux calages** : les ORU, le projet de SMAC, la rénovation et le traitement des réserves du Musée des Beaux-Arts par exemple.

Globalement, d'un exercice sur l'autre, le nombre de projets inscrits entre 2003 et 2008 passe de 97 à 105, après l'achèvement d'une quinzaine de projets en 2003, avec l'ajout de nouveaux projets et quelques modifications de présentation (cf la deuxième partie du rapport).

**Tableau récapitulatif des projets inscrits au PPI
(opérations individualisées et subventions d'équipement hors tranches annuelles)**

Projets inscrits au PPI	PPI décembre 2002 2003-2007	PPI actualisé janvier 2004 2004-2008
Volume d'investissement prévisionnel sur 5 ans	190 M€	179,7 M€ (*)

(*) ramené sur la période 2003-2007, l'effort total est proche de 200 M€ sur le budget principal.

2 - Réaliser le PPI

• **Le PPI est non seulement un document de programmation financière, c'est aussi le reflet de nos engagements auprès des Bisontins.**

C'est pourquoi sa réalisation est un enjeu majeur sur le mandat. La révision annuelle permet de procéder régulièrement aux ajustements nécessaires, avec un pilotage adapté aux inévitables contraintes techniques et aux imprévus. La programmation des moyens financiers, une gestion fine des calendriers (des premières études à la livraison des équipements) et des moyens humains affectés à ces projets (chefs de projet, maîtrise d'oeuvre, personnels affectés au fonctionnement) sont indispensables.

Pour les grands dossiers d'investissement, une gestion linéaire de ces moyens n'est pas la plus adaptée. Il faut rappeler d'ailleurs que le budget 2003 (première année de déclinaison du PPI) a déjà été construit dans la fourchette haute de la prospective. Il est souhaitable de poursuivre cet effort en 2004, pour tenir nos objectifs.

Rappel	Capacité d'investissement simulée	BP 2003 voté
. Investissement direct	29,6 M€	30,7 M€
. Subventions d'équipement	8,4 M€	8,8 M€
TOTAL INVESTISSEMENT	38,0 M€	39,5 M€

- A la date de rédaction du rapport, l'exercice 2003 n'était pas clos.

En matière d'investissement, le montant des dépenses d'équipement réalisées en 2003 devrait être supérieur d'au moins 400 K€ à des projets d'investissement lourds en phase de montée en charge qui nécessiteront des reports de crédits sur 2004 (temps nécessaire aux études, à la constitution des dossiers de subventions, aux appels d'offres, etc.). Ces éléments techniques montrent bien la nécessité d'une approche pluriannuelle des dossiers, sur la logique du PPI.

Enfin la maîtrise des dépenses et le niveau satisfaisant de réalisation des recettes devraient permettre de dégager en 2003 un résultat de fin d'exercice supérieur à celui constaté pour 2002 et de limiter l'emprunt mobilisé dans une fourchette de 16 à 17 M€ (pour un emprunt voté de 19,2 M€).

- **Le choix de l'investissement reste un choix politique fort.**

L'examen de la situation économique, tant au niveau local qu'au niveau national, va dans ce sens. Nous avons indiqué l'année dernière que le PPI n'était pas toute l'action municipale ; il faut y ajouter en effet les politiques de service public que sont notamment les services de proximité, la présence dans les quartiers et auprès des habitants, l'action sociale et la solidarité (avec le CCAS), toutes dépenses imputées en fonctionnement. Mais mettre en avant les projets inscrits au PPI traduit la volonté d'apporter un soutien affirmé au dynamisme de l'agglomération et de l'activité à nos entreprises. C'est le choix de l'investissement public comme moteur de la croissance, sans dérapage budgétaire et sans démagogie, au niveau qui est celui de **nos responsabilités municipales**.

Ce choix ambitieux et pourtant raisonnable n'est pas dominant aujourd'hui. On peut le regretter. Le projet de Loi de finances pour 2004, dans un contexte économique difficile et alors que la reprise tarde à venir, affiche en effet un déficit prévisionnel de 3,6 % du PIB. Pour la deuxième année consécutive, la France ne respecte pas un des critères essentiels du pacte de stabilité européen. Le budget national est construit avec une baisse d'impôt affichée de 3,3 milliards d'euros et une stabilité des dépenses de l'Etat en moyenne. L'accroissement des déficits publics ne génère pas de richesse nationale, alors que l'attentisme économique se traduit malheureusement par un accroissement régulier du chômage et de la précarité.

Il y a pourtant place pour une politique volontaire d'investissement dans le domaine de l'enseignement, en direction des personnes âgées et s'agissant des travaux d'infrastructures, sans pour autant en transférer toutes les charges aux collectivités locales.

3 - De nouvelles contraintes

- **L'acte II de la décentralisation**, annoncée par le Gouvernement, **aurait dû être une chance** pour l'exercice de la démocratie locale. Ce n'est pas le cas et l'indifférence voire la méfiance de nos concitoyens à l'égard des enjeux de la réforme est significatif. Malgré les assurances constitutionnelles, les Français ne croient pas à une réforme à coût zéro et ils sont nombreux à anticiper une hausse (transférée) de la fiscalité locale alors que l'Etat s'est engagé dans une politique à sens unique de baisse ciblée des prélèvements obligatoires.

Le désengagement de l'État est en effet patent dans de nombreux domaines aujourd'hui. Sans dire son nom, c'est une réalité de gestion quotidienne pour nos collectivités.

Le projet de Loi de finances rectificative pour 2003 prévoit 2,2 milliards d'euros de nouvelles annulations de crédits, portant à 5,8 milliards d'euros le total des crédits annulés depuis le début de l'exercice.

Pour 2004, des baisses de crédits conséquentes sont annoncées dans des secteurs importants comme les transports urbains et le logement. Les subventions pour les transports collectifs en site propre pourraient être réduites de 300 à 40 M€. En matière d'habitat, la baisse des crédits, qui concerne notamment ceux affectés au logement ou encore les aides accordées par l'ANAH, avoisine les 9 %.

S'agissant des dotations versées aux collectivités locales, le projet de Loi de finances reconduit le dispositif du contrat de croissance et de solidarité, mais l'augmentation des concours de l'Etat ne dépassera pas 1,2 % et moins de 2 % pour la DGF forfaitaire (première dotation perçue par la Ville) soit moins que l'inflation estimée, et cela pour la deuxième année consécutive.

Ces différentes décisions, qui accélèrent un mouvement déjà largement amorcé, ne sont pas sans incidences négatives sur le budget municipal.

- Au titre de la Politique de la Ville, le retrait de l'Etat sur le soutien aux emplois aidés (emplois jeunes, CES, CEC,...) est acquis, d'où des difficultés induites pour les associations partenaires de la Ville et une demande croissante d'intervention de la collectivité ;

- dans le domaine de l'Enseignement, le désengagement de l'Etat sur la scolarisation des 2/3 ans et le soutien aux aides éducateurs, s'il n'a pas d'impact financier direct pour la Ville, est cependant susceptible de remettre en cause des actions municipales en place (ordinateurs dans les écoles) ou en projet (passerelles crèches/écoles) ;

- quant au logement, au niveau départemental, l'Etat a «gelé» 30 % des crédits annuels, dont 9 % sont définitivement annulés, ce qui représente pour la Ville une diminution des 2/3 des financements de logements neufs et une forte réduction des réhabilitations programmées qui n'étaient plus que 147 en octobre 2003 au lieu de 1 322 fin 2002 ;

- le budget de l'ADEME sera aussi réduit en 2004 (167 M€ au lieu de 218 en 2003) ;

- Autres exemples : l'application des décisions législatives et réglementaires récentes générera des surcoûts pour la Ville, s'agissant des nouvelles modalités de recensement, de la loi Sarkozy sur l'immigration, de la mise en oeuvre de la loi sur le nom de famille. A lui seul, le recensement entraîne une dépense nouvelle de 230 000 € par an à laquelle l'Etat ne participe qu'à hauteur de 15 000 € ;

- On peut citer aussi la décision unilatérale de l'Etat de supprimer, à compter d'octobre 2003, le crédit immédiat sur les chèques. Pour la Ville, cela va générer une augmentation de l'ordre de 10 % des frais financiers liés à l'utilisation des lignes de trésorerie ;

- En matière de police, depuis le 1^{er} janvier 2003, la gestion des timbres amendes, auparavant assurée par la police nationale, a été transférée à la Ville. Outre l'aménagement des locaux et l'acquisition de matériel, un poste supplémentaire a dû être créé en 2003 et un nouveau demi poste sera nécessaire en 2004 (coût annuel de l'ordre de 48 000 €). Quant à l'amnistie prononcée sur les amendes dressées au premier semestre 2002, elle entraînera en 2004 une perte de recettes pour la Ville qui amène à réduire la prévision budgétaire de 300 000 €.

- Enfin, la suppression d'un jour férié devrait générer, à compter du 1^{er} juillet 2004, une cotisation supplémentaire dont le coût peut être estimé à 180 000 € en année pleine pour le budget de la collectivité.

• **Ces charges nouvelles pèsent sur les marges de manoeuvre simulées par la Ville dans la prospective budgétaire du PPI.** Il s'agit en effet de coûts supplémentaires non prévus en 2002 dans les premières simulations et qui s'imposent à la collectivité. Ce sont aussi pour l'essentiel des charges pérennes à supporter sur la section de fonctionnement et qui viennent diminuer l'autofinancement. Ces

dépenses obligatoires diminuent mécaniquement l'épargne brute, donc les capacités financières de la collectivité. Or, le maintien en tendance de ce ratio est une des conditions de la stratégie budgétaire adoptée en 2002 et qui sous-tend le PPI.

Toute réduction de la capacité d'autofinancement est à couvrir par des recettes nouvelles, une réduction supplémentaire des dépenses de fonctionnement ou à compenser par un ralentissement du programme prévisionnel d'investissement. Cette dernière orientation irait à l'encontre de la logique même du PPI. **Ce n'est donc pas le choix fait par la Municipalité lors de la révision de la prospective budgétaire.**

• Toutefois, **les marges de progrès sont réduites**. L'atonie des recettes vient pour une large part annuler les importants efforts réalisés ces dernières années pour maîtriser les dépenses. Nous devons d'ailleurs être conscients que ces efforts commencent à trouver leur limite. L'exemple des dépenses de personnel et de la charge de la dette illustre parfaitement cette réalité.

- **Les dépenses de personnel** à elles seules représentent près de 55 % de la section de fonctionnement sur le budget principal. Il s'agit du premier poste de dépenses avec une forte inertie de gestion (évolution du GVT, impact des déroulements de carrière, des décisions prises au niveau national s'agissant des évolutions salariales et des cotisations sociales). Pour la collectivité, la maîtrise de l'évolution de ces dépenses s'est traduite par une stabilité globale de l'évolution des effectifs.

Cette politique a permis d'encadrer l'évolution de la masse salariale. Ainsi, ces dépenses ont évolué de moins de 2 % par an de compte administratif à compte administratif de 1999 à 2002 à périmètre constant. A titre de comparaison, l'évolution de ces dépenses pour les communes a été supérieure à 3,5 % par an sur la même période. Ce bon résultat constitue désormais un plancher et l'évolution constatée par exemple en 2003 devrait être en effet supérieure et plus proche de 2,5 % pour les effectifs permanents. En effet, il faut compter avec l'impact en année pleine des 30 postes créés en application de l'accord ARTT sur le seul budget principal, mais aussi anticiper sur l'accroissement prévisible des charges sociales (retraite, CNRACL) et le coût de fonctionnement des équipements inscrits au PPI.

- **S'agissant de la dette**, la politique de gestion active a permis également d'en limiter le coût (réaménagement de l'encours, calibrage de l'emprunt, arbitrages et choix d'index). Dans le même temps, la Ville a saisi les opportunités de taux qui ont connu une série de baisses successives depuis 1999. Ainsi, le taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne se situe désormais à 2 % et ne devrait plus connaître de nouvelles baisses à court terme. Les résultats obtenus pour la collectivité sont significatifs puisque de 1999 à 2002 les charges financières réglées par la Ville ont en moyenne diminué de près de 5,8 % par an. Là aussi il s'agit vraisemblablement d'un niveau plancher avec deux mouvements attendus : un relèvement du niveau des taux sur les marchés, anticipé pour 2004 par les opérateurs, et un appel progressif à l'emprunt, conforme à la prospective budgétaire, pour le financement des investissements à venir du PPI.

Deuxième partie : réaffirmer nos objectifs pour Besançon

1 - Le projet politique du PPI : préparer l'avenir de Besançon

• **Au-delà des aspects techniques liés à la révision du PPI, ce débat d'orientations budgétaires est l'occasion pour la Municipalité de réaffirmer son attachement aux objectifs qui y figurent.** Face aux contraintes budgétaires, il s'agit bien de se donner les moyens d'une révision qui en tienne compte, sans remise en cause de nos priorités.

Aussi, nous l'avons vu, la révision du PPI n'apporte pas de bouleversements majeurs. Elle traduit à l'inverse l'avancée des principaux projets en les replaçant dans leur contexte et en les positionnant sur la durée. Même s'il est nécessaire de revoir les éléments de cadrage budgétaire, le cap est maintenu.

La structure même du PPI est le reflet d'un projet ambitieux pour la capitale régionale que nous avons décliné en 2002 autour de trois thèmes :

- **la qualité de la vie pour tous et partout**
- **une ville attractive et harmonieuse**
- **l'exigence du développement durable.**

Ces grandes priorités sont plus que jamais d'actualité.

• **La qualité de la vie pour tous et partout :** c'est un des atouts de Besançon, c'est aussi un enjeu de cohésion sociale. L'objectif de la qualité de la vie est aussi celui d'une solidarité de proximité, d'actions quotidiennes dans les quartiers où chacun puisse trouver sa place. Améliorer le cadre de vie c'est aussi renforcer le sentiment citoyen et encourager un développement partagé avec les acteurs sociaux, commerciaux et associatifs.

A ce titre, **les deux projets d'ORU sur Clairs-Soleils et sur Planoise** sont significatifs des objectifs de la Municipalité. Il faut rappeler qu'ils représentent le plus gros chantier du PPI tous partenaires confondus et qu'ils recouvrent un vaste programme de restructuration, de réaménagement et d'embellissement des quartiers d'habitat social. L'ORU Clairs-Soleils entrera en phase opérationnelle dès 2004. Quant au dossier de Planoise, la définition du programme sera également arrêtée à cette date, s'agissant notamment des équipements de quartier (maison de quartier et médiathèque).

La priorité à l'école et à l'enfance est aussi réaffirmée, avec l'achèvement des travaux de l'école de Saint-Claude et le lancement de ceux de la crèche, la poursuite plus largement des travaux d'embellissement et de sécurité dans les écoles et les crèches, les actions en direction de la jeunesse.

Les équipements de solidarité et de citoyenneté mais aussi **les équipements de proximité au sein des quartiers** ont aussi toute leur place dans le PPI. Les aménagements de salles et les constructions de maisons de quartiers sont désormais clairement identifiés sur les cinq ans à venir.

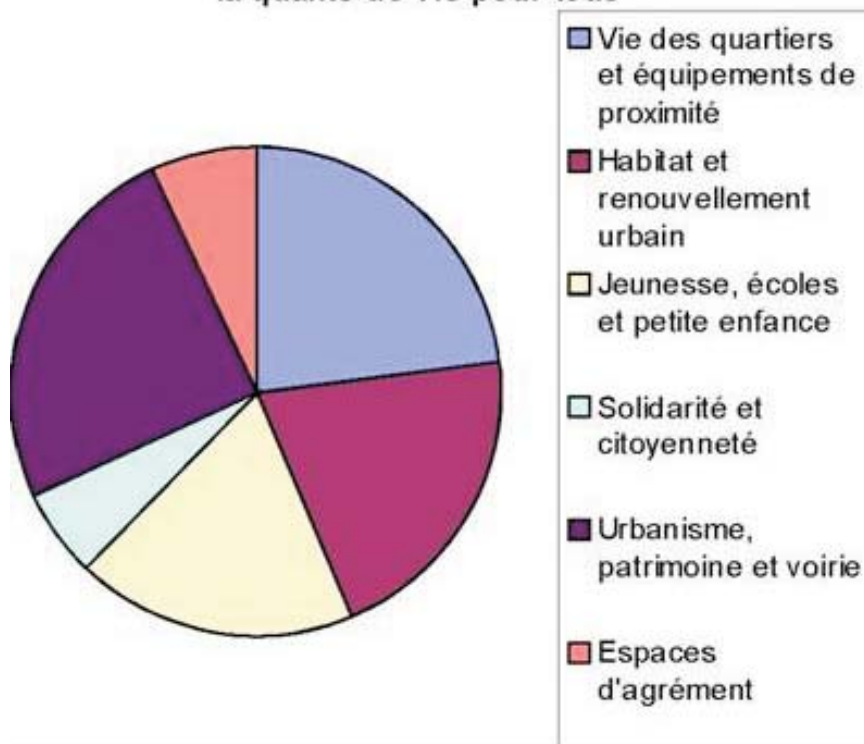
Enfin, **la mise en valeur du patrimoine et de la voirie, le réaménagement des principaux sites et des espaces d'agrément** (parcs et jardins, collines) devront continuer à participer à l'amélioration du cadre de vie, à la suite des chantiers initiés en 2003.

Le graphique ci-après présente la déclinaison de ces projets sur 2003-2008 (il s'agit uniquement des dépenses d'investissement appréciées sur le budget principal, hors tranches annuelles).

LA QUALITÉ DE VIE POUR TOUS ET PARTOUT

	Total 2003-2008
Vie des quartiers et équipements de proximité	10,3 M€
Habitat et renouvellement urbain	9,3 M€
Jeunesse, écoles et petite enfance	8,3 M€
Solidarité et citoyenneté	2,7 M€
Urbanisme, patrimoine et voirie	11,2 M€
Espaces d'agrément	3,1 M€
Total	44,9 M€

la qualité de vie pour tous



• **Une ville attractive et harmonieuse** : Besançon, capitale régionale et ville centre de l'agglomération, doit se donner les moyens de ses ambitions. Une série d'opérations doit la doter d'équipements attractifs et d'excellence.

Les grands chantiers inscrits au PPI participent à cet objectif. C'est le cas dans le domaine **universitaire** (pour les programmes conduits au titre du contrat de plan) **et culturel** (SMAC, aménagement de la Citadelle, Musée du Temps, nouveau Conservatoire de Région). C'est aussi ce que représentent **les grands équipements sportifs** que sont le Palais des Sports et le stade Léo Lagrange. Enfin, **c'est le sens de toute une série de petits travaux et de projets plus ambitieux qui doivent aussi renforcer le statut de Besançon, ville verte.**

Renforcer l'attractivité de la Ville passe par l'**aménagement de nouveaux secteurs et de nouveaux quartiers** (le Vallon du Jour, les Hauts du Chazal par exemple) mais aussi par la **reconquête de friches industrielles** (les Prés de Vaux, la Mouillère, Casamène).

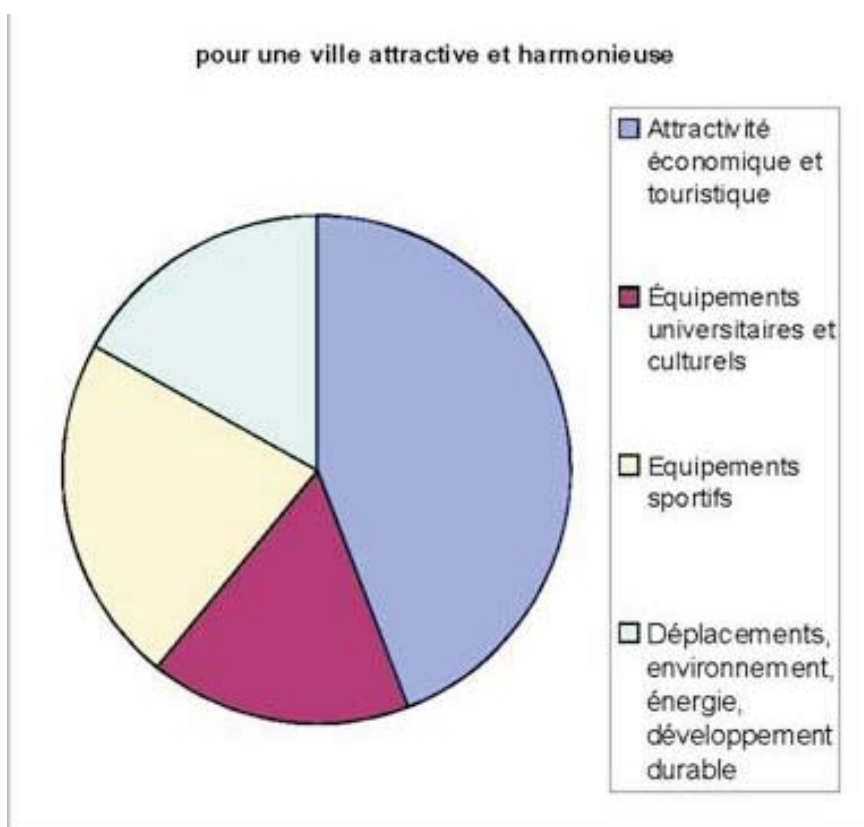
Quant au **centre-ville**, il s'agit également d'y réaffirmer nos objectifs de développement : autour de la **place de la Révolution** dans le prolongement de l'aménagement réussi du secteur Marché Beaux-Arts, au travers du **dossier Pasteur** pour lequel une série de décisions opérationnelles sont proposées à ce même conseil municipal.

D'une façon plus large, le **«grand programme de petits travaux»** proposé en 2002 se poursuit également dans le PPI avec une montée en charge des tranches annuelles qui sera perceptible dès 2004.

Les grands axes de ces politiques sont illustrés ci-après (données budget principal, en investissement uniquement, hors tranches annuelles).

POUR UNE VILLE ATTRACTIVE ET HARMONIEUSE

	Total 2003-2008
Attractivité économique et touristique	45,8 M€
Équipements universitaires et culturels	17,3 M€
Équipements sportifs	23,0 M€
Déplacements, environnement, énergie, développement durable	17,5 M€
Total	103,6 M€



• **L'exigence du développement durable** : au-delà d'actions précisément identifiées, la mise en oeuvre d'une politique cohérente du développement durable doit plus que jamais guider notre action.

La maîtrise de l'énergie est une de ces priorités (la chaufferie bois de Planoise sera opérationnelle en 2004) ainsi que les enjeux liés à la **préservation des espaces** et à la mise en valeur de l'**axe de la Vallée du Doubs**. Pour la Ville, le **Plan de Développement Urbain** est aussi une nécessité. Il est regrettable que dans ce domaine, la réduction très sensible des crédits d'Etat en loi de finances ait dû amener la Ville à réduire ses ambitions à hauteur des subventions annulées. C'est malgré tout un choix responsable, même si on peut souhaiter sur ce point un revirement de la position prise au niveau national.

Enfin, la mise en oeuvre d'actions plus transversales prévues au PPI se poursuit également : la promotion des démarches **HQE** (Haute Qualité Environnementale) qui seront intégrées en amont des projets municipaux et la réalisation de l'**agenda 21** qui synthétisera l'ensemble de ces actions.

2 - Une stratégie budgétaire et financière adaptée

• Pour concilier ajustements techniques, rythmes d'exécution budgétaire et contraintes nouvelles, sans dégrader la situation financière, **le choix est d'abord de resserrer l'évolution des dépenses de fonctionnement**. Les hypothèses posées en 2002 étaient volontaristes. Le but est aujourd'hui de réaliser un effort supplémentaire et de tendre vers une croissance plus modérée encore des charges de gestion courante et des subventions de fonctionnement versées. Cette orientation est ajustable chaque année en fonction des marges de fonctionnement dégagées mais elle constitue un des éléments corrigés de la stratégie budgétaire et un objectif de gestion fixé désormais aux services municipaux.

L'objectif d'une évolution des dépenses de personnel plafonnée à + 2,5 % est maintenu, malgré les charges nouvelles annoncées par l'État (charges sociales, recrutement de vacataires pour le recensement et les élections). La Ville continuera de raisonner à effectifs constants.

S'agissant des subventions versées, la prospective en 2002 visait à les faire évoluer de l'ordre de + 1,5 % maximum au-delà de l'inflation annuelle. L'objectif est ramené désormais à un niveau inférieur. L'évolution de ces subventions devra se rapprocher du plafond de l'inflation.

Enfin, s'agissant des charges de gestion courante (qui regroupent une série de dépenses obligatoires et les crédits d'exploitation des services), la même limite que pour les subventions versées leur avait été fixée en 2002. Un effort plus important devra désormais être réalisé : sur 2004-2008 ces dépenses devront évoluer dans une fourchette comprise entre 0 % et l'inflation, chaque année.

• **Sur la section d'investissement ensuite**, pour concilier hausse de l'investissement en 2004, réalisation volontaire du PPI et rigueur budgétaire, le choix est de **passer d'une capacité d'investissement linéaire à un effort évolutif sur la période**.

De fait, **le volume des dépenses d'équipement sera à nouveau accru cette année pour la troisième année consécutive** et fixé au montant maximum compatible avec les limites de la prospective budgétaire. Comme en fonctionnement, c'est là une décision volontariste et ambitieuse qui confirme notre engagement sur le PPI. La contrepartie à cet effort important sur 2002-2004 consiste à étaler sur les années 2005-2007 un retour progressif à une capacité d'investissement calculée pour amortir le surcoût des emprunts mobilisés. En bref, il est proposé de ne plus raisonner en capacité moyenne d'investissement mais en tenant compte du rythme de la programmation : investir plus que prévu initialement, en début de période, et moins en fin de période.

• Ainsi, le pari sera gagné, sans remise en cause des **trois limites prudentielles fixées en 2002 par la Municipalité**. Elles constituent en effet la cheville ouvrière de la prospective en permettant de garantir la sécurité budgétaire.

- **Maintenir en tendance l'épargne brute dégagée sur la période de simulation** : il s'agit ainsi de permettre à la collectivité de conserver un niveau d'autofinancement satisfaisant, garant de son autonomie financière. La nouvelle simulation sur 2004-2008 fait varier ce ratio d'un minimum de 19,7 M€ à un maximum de 20,5 M€, ce qui reste en moyenne proche de 20 M€ (soit un montant supérieur à celui prévu au BP 2003).

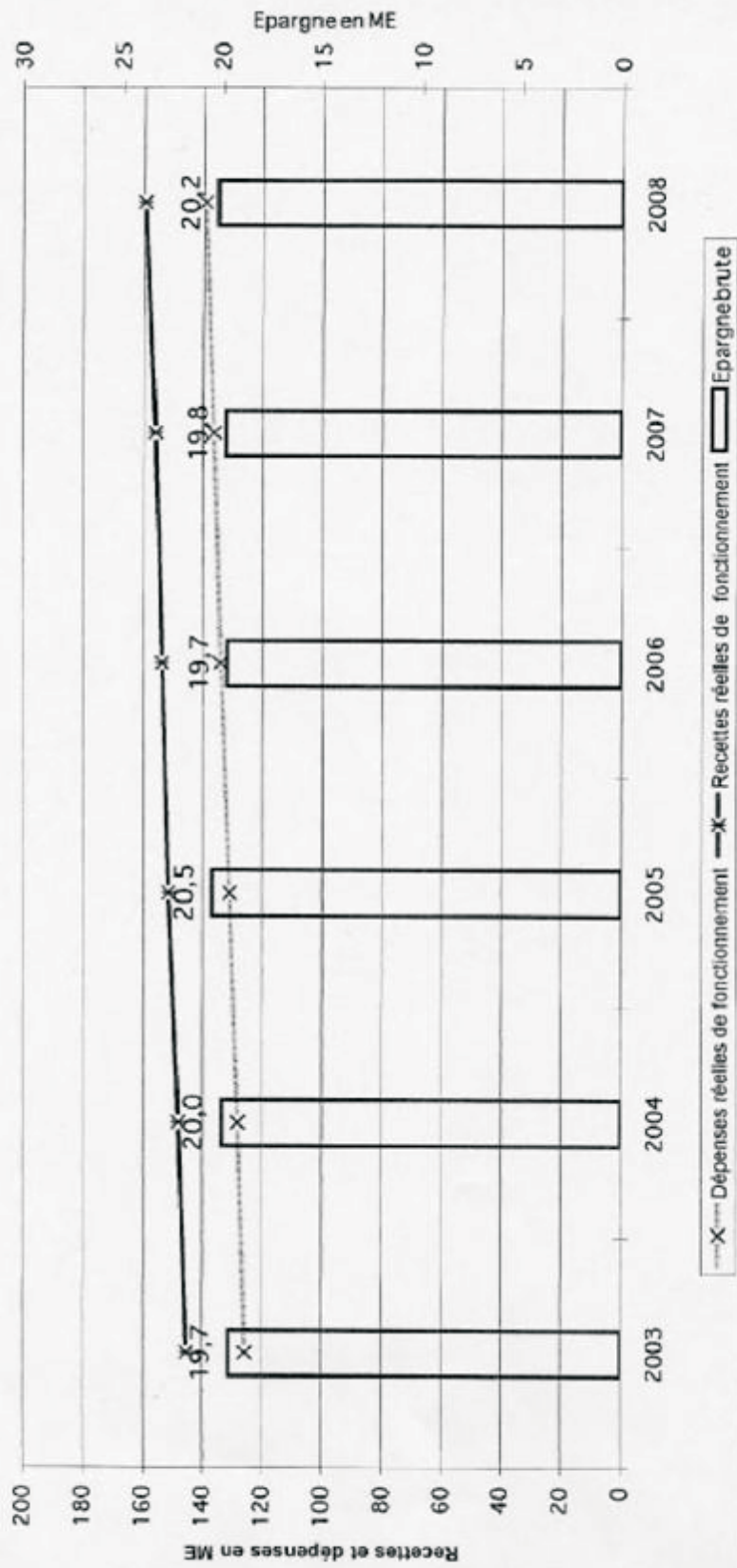
- **Conserver une capacité de désendettement inférieure à 7 ans** : ce ratio permet de mesurer le calibrage de l'endettement par rapport à la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres. Le recours à l'emprunt pour financer plus d'investissements est ainsi plafonné ; la Ville y affecte dans des limites clairement affichées, une partie de ses capacités d'endettement. En fin de période de simulation, la capacité de désendettement est désormais prévue à 6,5 ans. C'est nettement satisfaisant. A titre d'exemple, le même ratio mesuré au BP 2003 était supérieur en moyenne à 8 ans, pour les communes de plus de 100 000 habitants.

- **Ne pas retenir d'évolution des taux de fiscalité au-delà de l'inflation prévisionnelle** : cette dernière limite est un engagement constant de l'équipe municipale.

Cette stratégie révisée est illustrée par les trois graphiques suivants. Il faut rappeler qu'il s'agit de comptes administratifs prévisionnels. Ils sont donc à apprécier en tendance, pour mesurer les marges de manoeuvre de la collectivité.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2003 REVISEE

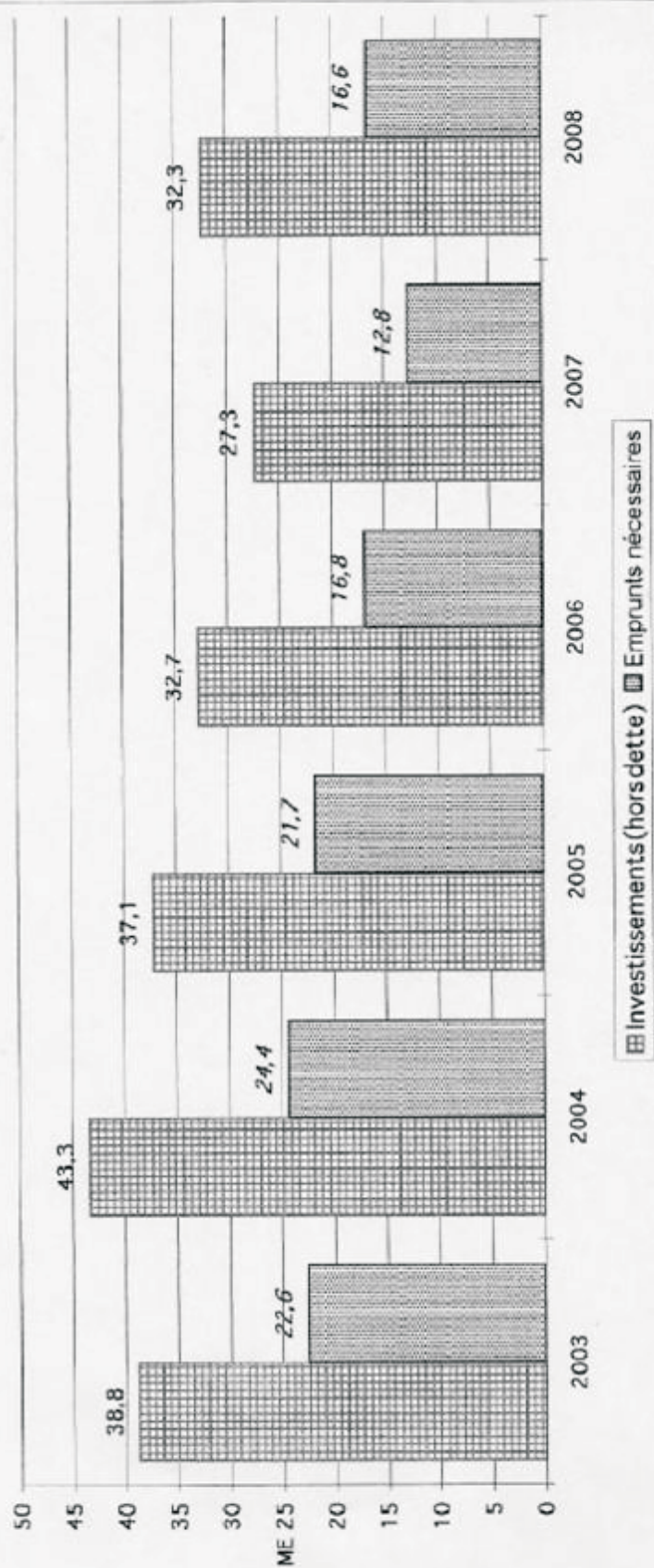
EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE



VILLE DE BESANCON / METHODE CABINET MICHEL KIOPFER

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2003 REVISEE

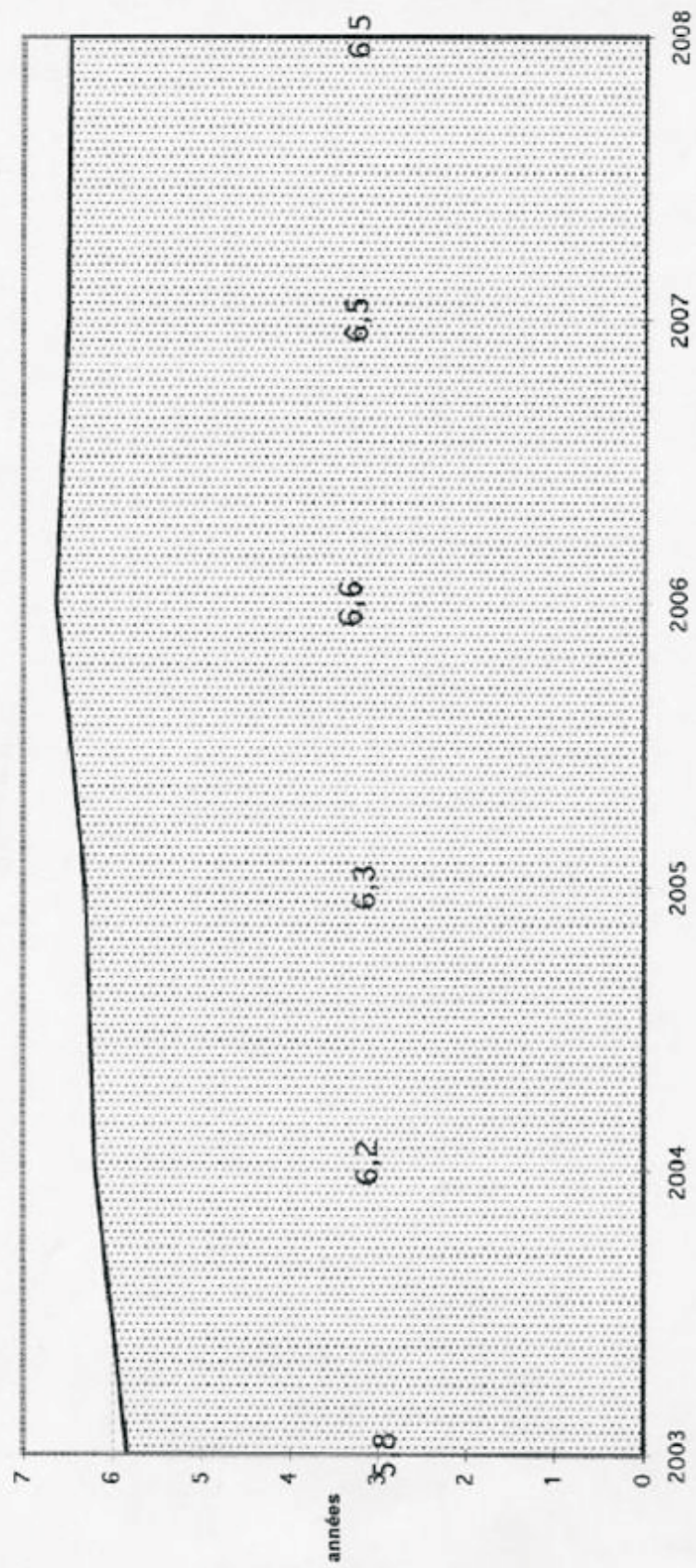
EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DESEMPRUNTS



VILLE DE BESANCON / METHODE CABINET MICHEL KLOPPER

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2003 REVISEE

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENETTEMENT



VILLE DE BESANCON / METHODE CABINET MICHEL KLOPPER

3 - Présentation et illustration du PPI révisé

Les tableaux suivants présentent successivement :

- **les projets du PPI et leur programmation** en distinguant les opérations individualisées et les subventions d'équipement à verser (tableaux 1) : les projets sont classés par coût décroissant, il s'agit du montant brut TTC du projet sans déduction des subventions attendues

- **les principaux projets du PPI**, en distinguant les recettes et les dépenses prévisionnelles (tableau 2)

Tableaux 1 - Programmation PPI révisée - Opérations individualisées

	BP 2003 et reports 2002	Prévision 2004-2008	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Palais des Sports : poursuite restructuration	1 026 842	10 500 000							
Stade Léo Lagrange : restructuration 3 ^{ème} phase et mise aux normes	2 504 241	8 360 000							
Ilot Pasteur - Parking	0	6 390 000							
Place du Marché : réaménagement, combles et façades, illuminations, fontaine	1 053 350	5 925 000							
ORU Clairs-Soleils - Espaces extérieurs	600 000	4 400 000							
Plan de déplacement urbain	1 324 337	3 250 000							
Création cuisine centrale	340 000	3 100 000							
Chaufferie bois	1 197 758	3 012 453							
ORU Planoise - Espaces extérieurs	0	3 000 000							
ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Jean Minjoz)	647 080	2 100 000							
ZAC de la Mouillère	1 189 878	1 700 000							
Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	1 296 944	1 500 000							
Salle de Musiques Actuelles	0	1 500 000							
Parking du Marché	5 092 782	1 462 525							
Énergies renouvelables	150 000	1 418 150							
Musée du Temps - 2 ^{ème} tranche	0	1 400 000							
Bâtiment administratif au CTM	440 843	1 250 000							
Acquisition IRTS	0	1 250 000							
Citadelle : parc zoologique - Tranche 3	200 000	1 216 000							
Ilot Pasteur : aménagements extérieurs	0	1 148 000							
ZAC Châteaufarine : amélioration de voirie	0	1 100 000							
Opérations d'accompagnement en urbanisme	TA	1 000 000							
Politique foncière	TA	1 000 000							
Jardin botanique	0	1 000 000							
Mise en sécurité des falaises Rivotte	0	1 000 000							
Pôle gare Viotte	100 000	1 000 000							
Cimetière de Saint-Claude : extension	188 904	942 000							
Cartables numériques	TA	814 000							
Parcs et jardins de quartiers	150 000	750 000							
Fonds d'embellissement urbain	296 480	750 000							
Travaux Église Sainte-Madeleine	97 119	748 000							
Aménagement versants collines	90 000	570 000							

	BP 2003 et reports 2002	Prévision 2004-2008	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Aménagement foncier zone Trépillot	0	553 804							
Propriété Colette - Chemin des Montboucons	0	500 000							
Crèche Saint-Claude : transfert	0	400 000							
6, rue de la Madeleine	0	400 000							
Parc urbain Planoise	0	400 000							
Agenda 21	77 000	385 000							
Aménagement du secteur Casamène	125 000	350 000							
Plan Lumière	310 488	345 000							
Aménagement de jardins familiaux	80 179	325 000							
Parcs jardins du centre-ville	150 000	300 000							
Déménagement Maison des Syndicats - IRTS	0	300 000							
Pont Prés de Vaux - Études	0	300 000							
Réserves Musées - Archives	0	300 000							
Jalonnement dynamique des parkings	190 000	290 000							
Abri nuit et accueil jour	120 000	230 000							
Secteur Brulard : acquisitions et démolitions	215 000	215 000							
Tour du Palais Granvelle : pendule de Foucault	365 000	200 000							
Maternelle Bregille plateau : restructuration	133 000	167 000							
Études plan local Urbanisme	150 000	150 000							
Site Saint-Jacques - Arsenal	0	150 000							
Skate parc	0	150 000							
Fontaines Dames et Doubs	150 000	110 000							
Groupe scolaire Saint-Claude : restructuration	1 783 287	100 000							
Secteur des Vaîtes	100 000	100 000							
Porte taillée	10 000	85 000							
Espaces publics numériques (EPN)	TA	80 000							
Informatisation des écoles	114 604	75 000							
Site Vauban - Études	0	50 000							
Secteur Palente Aubépinés	0	50 000							
Secteur sauvegardé - Centre ancien	30 000	16 000							
Équipements de quartiers :									
ORU Planoise - Équipements de quartier	100 000	2 900 000							
Médiathèque de Planoise	0	2 000 000							
ORU Clairs-Soleils - Équipements de quartier	0	1 000 000							
Maison de Quartier de Velotte : terrains et locaux	1 221 601	642 000							
Aménagement salles de quartier	0	600 000							
Point public de Palente	0	350 000							
<i>Projets terminés en 2003</i>									
Puits eau salée Miserey	75 000	0							
Maison des Syndicats - Travaux de sécurité	159 454	0							
Création point public (Montrapon)	412 906	0							
Centre social de la Grette : reconstruction et restructuration	465 293	0							
Création terrain synthétique Malcombe	1 049 340	0							
Accueil du public au CAM	300 000	0							
Ilot sensible de Planoise : avenue Ile de France	415 400	0,00							

Programmation PPI révisée - Subventions d'équipement

	BP 2003	Prévision 2004-2008	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ilot Pasteur	3 350 000	11 488 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Conservatoire de Musique - Construction	0	2 700 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
La City - ZAC Louise Michel	717 000	2 026 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
SYM Micropolis - Annuités emprunts	1 025 680	1 829 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Citadelle : entretien monuments historiques	31 480	1 350 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Cassin - commerces	228 000	1 207 950	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Cassin - Restaurant inter entreprises	221 000	1 138 360	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
ZAC Planoise	320 000	606 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Porte Noire	0	500 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Ravalement des façades	200 000	260 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Vallon du Jour	0	457 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Aide opérations logement social	393 664	298 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Site de l'Arsenal	0	230 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
ZAC Hauts du Chazal - Participation	116 000	90 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Parc stationnement gare Viotte	17 700	90 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
ZAC La Fayette - Participations	481 000	32 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Équipements universitaires :								
UFR Médecine-Pharmacie - Tranche 2	0	3 430 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Cité Universitaire Canot	0	1 525 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Restaurant Universitaire de la Bouloie	0	1 144 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Maison des Sciences Humaines	0	610 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Campus la Bouloie - Aménagement	0	457 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Équipements laboratoires	61 000	61 000	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Projets terminés en 2003								
ZAC Château Galland	129 552	0	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Vacance Clairs-Soleils ORU	118 080	0	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
Marché Beaux-Arts - Participation	610 000	0	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
UFR Médecine-Pharmacie - Tranche 1	482 150	0	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					
ESSF : aménagement salles	30 500	0	[Bar chart showing funding distribution from 2003 to 2008]					

N.B. : Pour les ORU, les montants affichés par simplification ne prennent en compte que les participations Ville/État, sans les participations des autres acteurs du projet (en dépenses et en recettes).

- les principaux projets du PPI révisé (opérations individualisées et subventions d'équipement à verser) :

Intitulé	2003 - 2008	
	Dépenses TTC	Recettes attendues
Ilot Pasteur	14,8 M€	
Palais des Sports	11,5 M€	7,1 M€
Stade Léo Lagrange	10,9 M€	3,2 M€
Parking Pasteur	6,4 M€	5,2 M€
Place de la Révolution	6,3 M€	2,9 M€
ORU Planoise (Ville + État)	6,0 M€	3,0 M€
ORU Clairs-Soleils (Ville + État)	6,0 M€	3,0 M€
Parking du Marché	4,5 M€	
PDU	4,3 M€	0,4 M€
Chaufferie bois	4,2 M€	1,5 M€
UFR Médecine tranche 2	3,4 M€	
CNR	2,7 M€	
ZAC Hauts du Chazal (budget principal)	2,7 M€	0,9 M€
ZAC La Mouillère	2,3 M€	0,6 M€
Prés de Vaux et Port Fluvial	2,2 M€	1,0 M€
Médiathèque Planoise	2,0 M€	0,8 M€
Groupe scolaire Saint-Claude	1,6 M€	0,4 M€
Maison de quartier de Velotte	1,6 M€	0,5 M€
SMAC	1,5 M€	0,8 M€
Cité Universitaire Canot	1,5 M€	-
Musée du Temps (tranche 2)	1,4 M€	0,4 M€

Troisième partie : le projet de budget 2004

1 - La principale réforme de la loi de finances : la réforme de la DGF

Comme chaque année, le **projet de Loi de finances** comporte diverses dispositions qui influenceront directement l'évolution des finances de la Ville, en 2004 et au cours des exercices suivants.

Le dispositif du contrat de croissance et de solidarité, qui institue une enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, est reconduit pour 2004 avec les mêmes modalités d'indexation (100 % de l'indice prévisionnel des prix à la consommation hors tabac et 33 % de l'évolution du PIB constatée l'année précédente), le respect de cette norme d'évolution étant assuré par l'ajustement de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP). Cette enveloppe globale n'évoluera que de 1,67 % en 2004, soit la plus faible progression observée depuis plusieurs années ; la DCTP subira une nouvelle baisse de 3,46 %.

Le projet de Loi de finances pour 2004 comporte surtout **le premier volet de la réforme des concours financiers de l'État et modifie sensiblement l'architecture des principales dotations** versées à l'ensemble des collectivités locales : création d'une part régionale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et intégration de diverses dotations dans la DGF des départements et dans celle des communes et EPCI.

Plus spécifiquement, **la DGF des communes** comportera désormais deux parts :

- **la dotation forfaitaire** qui comprendra l'actuelle dotation forfaitaire, la compensation des baisses de DCTP constatées en 1999, 2000 et 2001 et la compensation de la suppression de la part salaires de taxe professionnelle, cette dernière étant versée directement à l'EPCI si la commune est adhérente à un EPCI levant la taxe professionnelle unique.

L'indexation de cette masse reste comprise entre 45 et 55 % du taux d'évolution de la DGF, selon le choix du Comité des Finances Locales. L'évolution de la dotation forfaitaire 2004 devrait ainsi être limitée à 0,868 %.

- **La dotation d'aménagement** qui regroupera les actuelles dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale et fonds national de péréquation (FNP), ce dernier devenant la dotation nationale de péréquation.

L'ensemble de ces trois dotations continue de dépendre de l'évolution de la dotation forfaitaire et de la dotation d'intercommunalité et devrait connaître une progression très limitée en 2004.

L'année 2004 sera une année de transition dans l'attente d'une réforme plus profonde. On peut souhaiter qu'elle soit orientée vers une plus grande péréquation et la prise en compte de critères plus pertinents pour l'évaluation des ressources, mais aussi des charges, des collectivités bénéficiaires, notamment les collectivités comme Besançon qui connaissent des charges de centralité élevées.

2 - Les changements de périmètres au 01/01/04

Comme c'est le cas chaque année depuis 2001, les transferts de compétences entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon modifient les périmètres d'intervention et les comparaisons d'un exercice sur l'autre.

Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur ces mouvements qui ont donné lieu à délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre dernier.

* Sur le budget principal, ces transferts de compétences au 1^{er} janvier 2004 concernent : le tourisme fluvial et la halte nautique, l'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe. Il faut y ajouter la voirie d'intérêt communautaire (un rapport en ce sens est proposé à ce même Conseil Municipal).

Globalement l'impact de ces transferts de compétences sur l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération est évaluée en 2004 à près de 0,4 M€. Ce montant devra être confirmé par la commission d'évaluation des charges qui se réunira dans le courant de l'année.

* Sur le budget des déchets, l'impact du transfert de la compétence incinération et de l'usine d'incinération est nettement plus sensible. Ce point est évoqué ci-après.

3 - Les principaux postes du budget principal

3.1 - Un budget de fonctionnement maîtrisé

• La volonté constamment réaffirmée de **contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement** trouvera à nouveau sa concrétisation en 2004, exercice au cours duquel les dépenses réelles pourraient être stabilisées en volume à leur niveau de 2003, soit 135 M€.

Principal poste budgétaire avec 73 M€, **les dépenses de personnel** permanent ne devraient évoluer que de 2,5 %, malgré les nouvelles charges évoquées plus avant. A l'opposé, les frais de personnel vacataire (3 M€) devraient augmenter de près de 15 %, du fait des dépenses supplémentaires générées par les élections et les nouvelles modalités du recensement.

Les subventions de fonctionnement (dont plus de la moitié concerne le CCAS) devraient connaître également une évolution modérée, inférieure à 2 %.

Les subventions d'équipement (6,4 M€) devraient au contraire afficher un net recul en fonction de l'échéancier de réalisation des différentes opérations prévues, notamment dans le domaine universitaire (en deçà des prévisions 2002 inscrites au PPI). En effet, la Ville n'étant pas maître d'ouvrage, elle ajuste ses participations sur les montants appelés par l'Etat.

Les charges financières (4,2 M€) devraient à nouveau diminuer, malgré la hausse probable des intérêts d'emprunts.

La hausse des **«dépenses contraintes»** (près de 15 M€) -électricité, assurances, loyers, impôts, prestations de service public, dépenses imprévues,...- devrait être à peine supérieure à 1 %.

Les crédits d'exploitation (15,7 M€ en 2004), plus directement maîtrisables par les services, connaîtront en apparence une progression plus forte, de l'ordre de 4,5 %. En réalité, si l'on en déduit les dépenses spécifiques et non reconductibles, liées à la venue du Tour de France à Besançon (0,6 M€, en grande partie compensés par des recettes), leur progression ne devrait pas dépasser 1 %.

• La progression volontairement modérée des rentrées fiscales et la stagnation ou le recul des principales ressources extérieures ne laissent espérer **qu'une faible évolution** -de l'ordre de 1 % seulement- **des recettes réelles de fonctionnement**.

Dans le respect de nos engagements, la hausse des taux de **fiscalité directe** sera limitée à 2 %, comme l'inflation. Le projet de loi de finances prévoit en outre une revalorisation forfaitaire des bases, identique à celle de 2003. La faible hausse des bases physiques devrait cependant limiter la progression de notre produit fiscal direct à moins de 56 M€.

Les autres recettes fiscales et taxes diverses devraient enregistrer une hausse équivalente grâce notamment à l'évolution favorable des droits de stationnement et de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

A l'opposé, la hausse des **dotations et des compensations fiscales de l'Etat** (40,4 M€) devrait être inférieure à 1 %.

Les recettes en provenance de l'intercommunalité (21,1 M€) connaîtront une baisse d'environ 5 % qui s'explique principalement par la prise en compte des transferts au 1^{er} janvier 2004 et la modification du mode de calcul de la dotation d'intérêt communautaire (DIE).

Les autres recettes (12,9 M€), essentiellement constituées de recettes tarifaires, ne devraient connaître qu'une progression de l'ordre de 2 %, compte tenu de la hausse modérée des tarifs en 2004.

Enfin, l'excédent prévisionnel 2003, qui participe également à l'équilibre du budget primitif 2004 devrait être supérieur à 8 M€.

• Malgré des contraintes extérieures fortes et grâce aux efforts importants déployés en interne pour limiter l'évolution des dépenses, le budget 2004 devrait permettre de dégager **une épargne brute proche de 20 M€**, en progression par rapport à celle de l'exercice précédent.

Comme nous allons le voir, cette gestion saine des deniers publics, sans nuire à la qualité des services rendus aux Bisontins, va permettre à notre Ville d'investir plus sans emprunter plus.

3.2 - *Un budget d'investissement en forte croissance*

Tout en conservant un recours modéré à l'emprunt, **les dépenses d'investissement** devraient dépasser 51 M€ en 2004, soit **un niveau supérieur de plus de 8 % à celui de 2003**. La très grande majorité de ces crédits bénéficiera en priorité aux **dépenses d'équipement en progression de plus de 15 %** par rapport à l'exercice précédent.

• L'évolution favorable de l'épargne et des autres **recettes réelles d'investissement** permet de conserver un niveau d'emprunt raisonnable.

Comme indiqué plus avant, l'épargne dégagée par la section de fonctionnement devrait être proche de 20 M€.

Les autres recettes enregistreront une forte progression, principalement au titre du FCTVA et des subventions d'équipement.

L'emprunt voté pourra ainsi être limité à 19,5 M€, soit un niveau équivalent à celui de 2003.

• **A l'intérieur des dépenses réelles d'investissement, ce sont les dépenses d'équipement qui progressent le plus vite** alors que l'annuité de la dette enregistre un sensible recul.

Le remboursement de la dette en capital atteindra en effet 15,6 M€ en 2004, soit 5 % de moins qu'au budget primitif précédent.

Les dépenses d'équipement profitent donc pleinement du supplément de recettes et devraient se situer au-delà de 35,5 M€, en cohérence avec le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) évoqué en début de rapport.

4 - Les budgets annexes

Sont présentées ci-dessous, en mouvements réels, les grandes lignes de ce que devraient être les budgets primitifs 2004 de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

• Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement

En 2004, ces deux budgets devraient respectivement s'élever à 13 M€ et 14,4 M€ HT, au lieu de 13,1 M€ et 13,2 M€ en 2003.

Le prix global du mètre cube d'eau (eau, assainissement, redevances et taxes) sera pratiquement stable à 2,30 € au lieu de 2,29 € en 2003.

Au titre du **budget de l'eau**, près de 8 M€ seront affectés aux dépenses de fonctionnement, financées par le produit de la vente de l'eau et le recouvrement des taxes et redevances, ces dernières donnant lieu par la suite à reversement.

Plus de 5 M€ seront inscrits en investissement et seront destinés à améliorer la sécurité de desserte en dotant le réservoir de Griffon d'une deuxième cuve, à poursuivre la construction de nouveaux locaux administratifs au Centre Technique Municipal et à divers travaux de modernisation et de sécurisation des réseaux. Le financement de ces dépenses sera assuré par l'emprunt (2,2 M€) et les participations de l'Agence de l'eau (1 M€), pour l'essentiel.

Concernant le **budget Assainissement**, plus de 4 M€ devraient être consacrés aux dépenses de fonctionnement, compensées principalement par le produit de la redevance et par les primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau.

Les 10 M€ de dépenses d'investissement qu'il est prévu d'inscrire en 2004 permettront notamment de réaliser les travaux de dépollution par temps de pluie sur les secteurs Chemin de Vieilley et Léo Lagrange (2,2 M€), les travaux de construction, réhabilitation et branchements sur réseaux (2 M€) et l'opération du traitement complet de l'azote à la station d'épuration de Port Douvot (3,4 M€). Hormis l'emprunt et l'autofinancement, la plupart des recettes attendues correspondent à des subventions de l'Agence de l'eau au titre des opérations précitées.

• Le budget Déchets

Deux éléments majeurs vont sensiblement modifier la structure du budget de ce service : d'une part, le transfert de la compétence incinération des ordures ménagères au niveau intercommunal au 1^{er} janvier 2004 et, d'autre part, la mise en place d'une nouvelle tranche de collecte sélective de 20 000 habitants qui portera la population bisontine desservie à environ 105 000 habitants en fin d'année.

Le budget 2004 devrait ainsi être réduit en deçà de 10 M€ alors qu'il était de 12,3 M€ en 2003. Il convient de noter que la Ville continuera de bénéficier d'une baisse du taux de TVA en raison de l'avancement du programme de collecte sélective.

Les tarifs de la redevance ordures ménagères augmenteront en moyenne de 5,5 % pour tenir compte de la perte de redevance liée à la suppression des circuits tri-hédomadaires. La hausse du produit global devrait être limitée à 3,5 %, certaines recettes liées au fonctionnement de l'UIOM transférée n'étant plus encaissées. La hausse du coût de l'incinération de 67 € la tonne en 2003 à 80 € en 2004 explique pour une large part ces variations.

* * *

L'ensemble de ces éléments doit vous permettre d'apprécier les orientations de la politique municipale et leur traduction au titre du budget 2004.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir en débattre.

ANNEXE

Détail de la prospective budgétaire révisée en 2003 (Budget Principal)

1) INFORMATIONS GENERALES

COLLECTIVITE : VILLE DE BESANÇON

NOM DU SCENARIO : PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE

Dernière année révolue	2002													
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'inflation prévus	2,1 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Taux des emprunts	4,5 %	5,0 %	5,5 %	5,5 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Durée des emprunts	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Différé en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Profil d'amortissement	P	(L : linéaire, P : progressif)												
Mois moyen de mobilisation --> calculs d'ICNE)	9	(En M51 : 12)												
Taux emprunts spéciaux	4,0 %													
		108,83		5,17	6,93	4,92	7,07							
		Dette budgétaire propre au 31/12/2002												

Encours de la dette non budgétaire au 31/12

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Données prévisionnelles indicatives. Les comptes administratifs sont simulés selon la méthode développée par le cabinet Michel Klopfer à partir de la M14

VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPPER

2) FISCALITÉ

A) Contributions directes

	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	Produit	Δbase* / Δtaux	Produit	Δbase* / Δtaux	Produit	Δbase* / Δtaux	Produit	Δbase* / Δtaux	Produit	Δbase* / Δtaux	Produit	Δbase* / Δtaux	Produit	Δbase* / Δtaux
Majorations annuelles bases														
Taxe d'habitation	26,50	-0,1 %	27,45	1,0 %	28,42	1,0 %	29,43	1,0 %	30,02	1,0 %	30,82	1,0 %	31,71	1,0 %
Taxe sur le foncier bâti	24,93	0,1 %	25,86	1,6 %	26,93	1,6 %	28,05	1,6 %	28,79	1,6 %	29,54	1,6 %	30,77	1,6 %
Taxe sur le foncier non bâti	0,08	27,3 %	0,11	1,0 %	0,11	1,0 %	0,12	1,0 %	0,12	1,0 %	0,12	1,0 %	0,12	1,5 %
TPIMMO														
TP salaires														
Compensation TP salaires														
Rôles supplémentaires	0,16		0,16		0,16		0,16		0,16		0,16		0,16	
PRODUIT VOTE	51,67		53,57		55,62		57,75		59,08		60,44		62,76	
Réduction FIS	0,68		0,66	-3,65 %	0,64	-3,65 %	0,61	-3,65 %	0,59	-3,65 %	0,57	-3,65 %	0,55	-3,65 %
Compens. 16 %	2,93		2,77	-3,65 %	2,67	-3,65 %	2,57	-3,65 %	2,48	-3,65 %	2,39	-3,65 %	2,30	-3,65 %
Compens. REI	0,03		0,05		0,05									
Compens. ZE														
Compens. TH	2,19		2,17		2,21		2,25		2,30		2,35		2,39	
Compens. TFB	1,03		0,98		1,01		1,03		1,06		1,09		1,12	
Compens TFNB														
Autres														
COMPENSATIONS	6,86		6,63		6,58		6,47		6,43		6,39		6,36	

* Bases physiques (hors majorations forfaitaires)

B) Autres impôts

	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	Produit	Δ Base/ Δ Taux	Produit	Δ Base/ Δ Taux	Produit	Δ Base/ Δ Taux	Produit	Δ Base/ Δ Taux	Produit	Δ Base/ Δ Taux	Produit	Δ Base/ Δ Taux	Produit	Δ Base/ Δ Taux
TEOM														
Droits de mutation (7381)	1,90		1,60	1,5 %	1,62	1,5 %	1,65	1,5 %	1,67	1,5 %	1,70	1,5 %	1,72	1,5 %
Electricité (7343 + 7351)	1,63		1,59	1,5 %	1,61	1,5 %	1,64	1,5 %	1,66	1,5 %	1,68	1,5 %	1,71	1,5 %
Versement transport (7342)	0,00		0,00											
Taxe séjour (7362)	0,19		0,18	1,5 %	0,18	1,5 %	0,18	1,5 %	0,18	1,5 %	0,19	1,5 %	0,19	1,5 %
Casino (7364)	2,72		2,75		2,83		2,90		2,98		3,05		3,13	
Stationnement (7337)	2,72		2,84	2,0 %	2,94	2,0 %	3,13	2,0 %	3,19	2,0 %	3,26	2,0 %	3,32	2,0 %
Droits de place (7336)	0,31		0,35	1,5 %	0,36	1,5 %	0,36	2,0 %	0,37	2,0 %	0,38	2,0 %	0,38	2,0 %
			0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Autres (pylônes, spec...) (reste 73)	0,54		0,47	1,5 %	0,48	1,5 %	0,48	1,5 %	0,49	1,5 %	0,50	1,5 %	0,51	1,5 %
TOTAL	10,01		9,78		10,01		10,34		10,55		10,76		10,97	

* Inflation comprise

3) COMPTES ADMINISTRATIFS PRÉVISIONNELS

	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	M€	% vol/02	M€	% vol/03	M€	% vol/04	M€	% vol/05	M€	% vol/06	M€	% vol/07	M€	% vol/08
Recettes réelles de fonctionnement	145,59	- 2,1 %	145,49	+ 0,3 %	148,12	+ 0,6 %	151,32	+ 0,1 %	153,67	+ 0,1 %	156,07	+ 0,7 %	159,45	
Recettes d'exploitation/de gestion	51,67	+ 1,6 %	53,57	+ 2,3 %	55,62	+ 2,3 %	57,75	+ 0,8 %	59,08	+ 0,8 %	60,44	+ 2,3 %	62,76	
Contributions directes (7311)	6,86	- 5,3 %	6,63	- 2,3 %	6,58	- 3,0 %	6,47	- 2,1 %	6,43	- 2,1 %	6,39	- 2,0 %	6,36	
Compensations fiscales	10,01	- 4,4 %	9,78	+ 0,9 %	10,01	+ 1,8 %	10,34	+ 0,5 %	10,55	+ 0,5 %	10,76	+ 0,4 %	10,97	
Autres impôts	28,16		28,26	+ 0,01 %	28,69	+ 0,01 %	29,12	+ 0,01 %	29,56	+ 0,01 %	30,01	+ 0,01 %	30,47	
DGF (forfaitaire : 7411)	3,01		3,01	1,00 %	3,08	+ 1,00 %	3,16	+ 1,00 %	3,24	+ 1,00 %	3,32	+ 1,00 %	3,41	
DSU : 74123	0,09		0,07	1,00 %	0,07	+ 1,00 %	0,07	+ 1,00 %	0,07	+ 1,00 %	0,08	+ 1,00 %	0,08	
DSI et autres : 745 + 7413	1,07		1,09	1,00 %	1,12	+ 1,00 %	1,14	+ 1,00 %	1,17	+ 1,00 %	1,20	+ 1,00 %	1,23	
DGD (746)	20,58		20,16		20,16		20,16		20,16		20,16		20,16	
Attribution de compensation (7321)	0,84		0,84		0,84		0,84		0,84		0,84		0,84	
Dotation de Solidarité Communautaire (7322) - 1ère part	0,79		1,22		1,22		1,22		1,22		1,22		1,22	
Dotation de Solidarité Communautaire (7322) - 2ème part	0,35		0,20											
Subv Etat emplois jeunes (74711)	6,13		6,57		6,28		6,37		6,47		6,56		6,66	
Subv. & Particip. : 747 x														
Autres subventions : 747XXX														
305,7														
FNP (74837) 47,4	0,99		0,73		0,77		0,78		0,79		0,80		0,82	
FDTP (74832)	0,00		0,24		0,25		0,25		0,26		0,26		0,26	
FNPTP : 74831 (compensation baisse DCTP)	0,57		0,57		0,57		0,57		0,57		0,57		0,57	
Produits services & domaines : 70	10,65		10,31		10,47		10,62		10,78		10,94		11,11	
Autres produits gestion courante : 75	2,37		2,04		2,07		2,11		2,14		2,17		2,20	
Atténuation de charges (64)	0,19		0,15		0,15		0,16		0,16		0,16		0,16	
Prod. Financiers : 76	0,02		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Prod. Except. Réels : 77 hors 775	0,52		0,01		0,01		0,01		0,01		0,01		0,01	
Autres (7911,...)	0,72		0,04		0,15		0,15		0,16		0,16		0,16	
TOTAL RRF	145,59	- 2,1 %	145,49	+ 0,3 %	148,12	+ 0,6 %	151,32	+ 0,1 %	153,67	+ 0,1 %	156,07	+ 0,7 %	159,45	

142,90

	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	M€	% vol/02	M€	% vol/03	M€	% vol/04	M€	% vol/05	M€	% vol/06	M€	% vol/07	M€	% vol/08
Dépenses réelles de fonctionnement														
Dépenses d'exploitation/de gestion														
<i>011 - Charges à caractère général</i>														
Achats et variation de stock (60)	11,16		12,48		12,48		12,48		12,66		12,85		12,85	
Contrats prestation services (611)	1,47		1,44		1,44		1,44		1,46		1,48		1,48	
Autres services extérieurs (61 hors 611)	6,22		6,94		6,94		6,94		7,04		7,15		7,15	
Autres services extérieurs (62 sauf 6218)	3,35		3,37		3,37		3,37		3,42		3,47		3,47	
Impôts et taxes (63 sauf 631 + 633)	0,58		0,60		0,60		0,60		0,61		0,62		0,62	
<i>012 : Charges de personnel</i>	70,22		73,88	+ 1,00 %	75,74	+ 1,00 %	77,64	+ 1,0 %	79,59	+ 1,0 %	81,59	+ 1,0 %	81,59	+ 1,0 %
<i>65 - Autres charges de gestion</i>														
Contingent d'aide sociale (6552)	0,63		0,63		0,63		0,63		0,65		0,65		0,65	
Autres 6554	0,16		0,25		0,25		0,25	+ 0,00 %	0,25	+ 0,0 %	0,26	+ 0,0 %	0,26	+ 0,0 %
6558 : Autres dépenses obligatoires	0,86		0,88		0,88		0,88	+ 0,00 %	0,90	+ 0,0 %	0,91	+ 0,0 %	0,91	+ 0,0 %
CCAS et Caisse des Ecoles (65736)	8,86		8,59	+ 0,0 %	8,72	+ 0,0 %	8,85	+ 0,00 %	8,99	+ 0,0 %	9,12	+ 0,0 %	9,12	+ 0,0 %
Sub. organismes publics (65731 + 65735 + 65737 + 65738)	0,17		0,57	+ 0,0 %	0,58	+ 0,0 %	0,59	+ 0,00 %	0,60	+ 0,0 %	0,61	+ 0,0 %	0,61	+ 0,0 %
Déficit budget forêts (6521)	0,53		0,53		0,53		0,53	+ 0,00 %	0,54	+ 0,0 %	0,54	+ 0,0 %	0,55	+ 0,0 %
Subv. organismes privés (6574)	8,60		7,92	+ 0,0 %	8,04	+ 0,0 %	8,16	+ 0,00 %	8,28	+ 0,0 %	8,41	+ 0,0 %	8,41	+ 0,0 %
Autres 65 (hors 6571, 6572 & 6575)	0,97		1,37		1,37		1,37	+ 0,00 %	1,39	+ 0,0 %	1,41	+ 0,0 %	1,41	+ 0,0 %
Charges exceptionnelles (67)	0,45		0,53		0,53		0,53		0,54		0,55		0,55	
Atténuation produit - impôts et taxes (73)	0,20		0,19		0,19		0,19		0,20		0,20		0,20	
Dépenses imprévues (938)			1,02		0,76		0,76		0,76		0,76		0,76	
Charges financières (hors ICNE)	4,22		4,73		4,75		5,33		5,84		6,16		6,32	
Intérêts payés s/dette en place (6611)	4,20		4,60		3,61		3,02		2,45		2,01		1,62	
Intérêts payés s/dette à venir					1,02		2,19		3,27		4,03		4,58	
ΔICNE s/dette en place (non totalisés)	- 0,15		- 0,13				0,27		0,19		0,14		0,18	
ΔICNE s/dette à venir (non totalisés)	0,03		0,12		0,12		0,12		0,12		0,12		0,12	
Intérêts s/ligne de trésorerie (6615)														
TOTAL DRF	118,64	+ 4,0 %	125,93	+ 0,0 %	127,81	+ 0,6 %	130,56	+ 0,9 %	133,73	+ 0,3 %	136,10	+ 0,6 %	139,03	+ 0,6 %
TOTAL DRF ICNE compris	118,49	+ 4,0 %	125,80	+ 0,3 %	128,10	+ 0,6 %	130,83	+ 0,9 %	133,92	+ 0,2 %	136,24	+ 0,7 %	139,22	+ 0,7 %

	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	M€	% vol./02	M€	% vol./03	M€	% vol./04	M€	% vol./05	M€	% vol./06	M€	% vol./07	M€	
Recettes réelles d'investissement	12,46		13,16		13,97		11,22		11,04		9,35		9,75	
Recettes définitives	9,51		10,76		11,36		10,51		10,33		8,65		9,04	
Participations et subventions														
FCTVA : 10222	3,43		3,35		3,19		3,45		4,06		3,34		2,83	
TILE : 10223	0,64		0,50		0,51		0,52		0,52		0,53		0,54	
Autres 10	0,00													
Subventions équipement : 131 + 132	3,77		5,35		6,29		5,17		4,38		3,40		4,30	
Amendes de police (1342)	1,22		1,37		1,37		1,37		1,37		1,37		1,37	
Autres subventions (reste 13)	0,23		0,19											
Recettes exceptionnelles 757 et 758														
Régl. DGF	0,22													
Autres recettes définitives	2,95		2,41		2,60		0,70		0,70		0,70		0,70	
Immo. (20 + 21 + 23 sauf 238) et immo. sinistrées (24)	0,49		0,00											
Rembt avances sur immo. (TEMIS - Marché Beaux-Arts (238))	1,53		2,11		1,50		0,00		0,00		0,00		0,00	
Autres					0,40		0,40		0,40		0,40		0,40	
Autres immo. financières (chaufferie bois) (27)	0,43		0,20		0,40		0,00		0,00		0,00		0,00	
Produits cessions (775 basculé en invest.)	0,51		0,10		0,30		0,30		0,30		0,30		0,30	
Dettes récupérables	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Récupérations de capital														
Recettes d'emprunt	32,15		22,59		24,37		21,70		16,83		12,77		16,64	
Emprunts nouveaux			22,59		24,37		21,70		16,83		12,77		16,64	
Emprunts spéciaux														
Refinancement de RA et OCLT/CLTR (1644)	16,90													
Emprunts déjà mobilisés	15,25													
TOTAL RRI	44,62		35,75		38,33		32,91		27,87		22,12		26,39	

3,40

	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		
	M€	% vol./02	M€	% vol./03	M€	% vol./03	M€	% vol./04	M€	% vol./05	M€	% vol./06	M€	% vol./07	M€
Dépenses réelles d'investissement															
Dépenses hors dette	35,90		38,77		43,33		37,15		32,73		27,31		32,31		32,31
Investissement physique	27,49		29,70		34,93		28,75		24,33		18,91		23,91		23,91
Enveloppe annuelle d'investissement															
Immobilisations incorporelles (20)	0,90		1,01												
Immobilisations corporelles (21)	4,20		4,58												
Immobilisations en cours (23)	19,32		18,26		25,92		25,92		25,92		25,92		25,92		25,92
Investissement supplémentaire du fait de Pasteur	3,07		3,35		3,29		3,29		2,41		0,00		0,00		0,00
Annuité - Emprunt Ilot Pasteur			0,00		- 0,82		- 1,26		- 1,69		- 2,01		- 2,01		- 2,01
Stade			2,50		7,05		1,30								
Baisse investissement du fait du stade					- 0,50		- 0,50		- 2,30		- 5,00				
Aménagement des voiries															
Entretien des chaussées															
Éclairage public															
Parking du Marché - Stationnement															
Restructuration place du Marché															
ZAC La Mouillère															
DUP Social urbain : Palente-Orchamps et Planoise															
Travaux dans les écoles															
Groupe scolaire Saint-Claude															
Sécurité groupes scolaires															
Informatique et bureautique															
Bâtiment administratif - Travaux															
Autres investissements hors dette	8,41		9,08		8,40		8,40		8,40		8,40		8,40		8,40
Autres investissements hors dette															
Indemnités de remboursement anticipé (668)	0,01														
Subventions d'équipement (6571 + 6572 + 6575)	8,05		8,77		8,40		8,40		8,40		8,40		8,40		8,40
Acquisition de participations (26)	0,00		0,00												
Prêts et immo. (27)	0,31		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Autres (10, 13 ...)	0,05		0,31												
Dépenses imprévues (918)															
Remboursements de dette	33,12		16,54		15,31		16,53		15,07		14,78		14,50		14,50
Remboursements de dette															
Remboursement des emprunts spéciaux															
Remboursement des emprunts en place	14,15		16,54		14,23		14,26		11,73		10,52		9,47		9,47
Amortissement des subventions en annuités en place															
Remboursements anticipés et OCL/CLTR	18,98														
Amortissement des futures subventions en annuités															
Remboursements d'emprunts à venir					1,09		2,26		3,34		4,26		5,02		5,02
TOTAL DRI	69,03		55,31		58,65		53,67		47,80		42,08		46,80		46,80

Total recettes réelles	190,21	181,24	0,01	186,45	- 0,03	184,23	0,03	178,19	0,03	185,83	- 0,01	186,07
. dont recettes définitives	158,06	158,65	0,01	162,09	- 0,01	162,54	0,00	165,42	0,01	169,19	0,00	171,66
Total dépenses réelles	187,66	181,24	0,01	186,45	- 0,03	184,23	- 0,03	178,19	0,03	185,83	- 0,01	186,07
. Δ souhaitée du fonds de roulement		0,00										
. Δ supplémentaire du fdr (si excès de ressources)		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
. Variation totale du fonds de roulement	2,55	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
. Fonds de roulement au 31/12	10,27	10,27	- 0,01	10,27	- 0,01	10,27	- 0,01	10,27	- 0,01	10,27	- 0,01	10,27
Delta 10/2011 : 2,33												

234 068 048,00
244 334 279,00
10 266 231,00

4) Synthèse

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dettes budgétaires	108,83	114,89	123,94	129,11	130,87	128,86	131,01	133,90
Dettes totale (LT+CT)	108,83	114,89	123,94	129,11	130,87	128,86	131,01	133,90
Annuité propre	18,22	21,13	20,35	22,13	21,10	21,08	21,00	18,36
Épargne brute de gestion	31,18	24,29	25,06	26,09	25,78	26,12	26,74	27,40
Épargne brute	27,10	19,69	20,02	20,49	19,74	19,82	20,23	20,56
Épargne nette	12,96	3,15	4,71	3,96	4,67	5,05	5,73	9,04
Épargne nette calculée (1/15e)	19,85	12,03	11,76	11,88	11,02	11,23	11,49	11,63
Intérêts nets/RRF	2,8 %	3,2 %	3,4 %	3,7 %	3,9 %	4,0 %	4,1 %	4,2 %
Épargne brute/RRF	18,6 %	13,5 %	13,5 %	13,5 %	12,8 %	12,7 %	12,7 %	12,6 %
Épargne nette/RRF	8,9 %	2,2 %	3,2 %	2,6 %	3,0 %	3,2 %	3,6 %	5,5 %
Dettes/RRF	0,75	0,79	0,84	0,85	0,85	0,83	0,82	0,82
Dettes/Épargne brute	4,02	5,83	6,19	6,30	6,63	6,50	6,48	6,51
Annuité propre/RRF	12,5 %	14,5 %	13,7 %	14,6 %	13,7 %	13,5 %	13,2 %	11,3 %
	20,4 %						12,7 %	12,6 %
	0,65	1,75	- 16,1 %	1,49	- 0,01	1,51	- 0,8 %	1,51
			- 14,8 %	0,00	0,7 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %

«**M. LE MAIRE** : Comme nous en avons pris l'engagement lors de la présentation de notre Plan Pluriannuel d'Investissements en décembre 2002, nous allons procéder aujourd'hui à l'implantation du PPI révisé. J'ai souhaité que l'actualisation de celui-ci et le débat d'orientations budgétaires soient concomitants car cela permet de placer le prochain budget 2004 dans une perspective pluriannuelle. Je vous rappelle en effet que le PPI constitue un outil de pilotage et de cadrage budgétaire. Nous l'avons donc actualisé en fonction des réalisations d'ores et déjà observées et nous l'avons, comme nous l'avons dit, complété d'une année, l'année 2008, pour conserver une lisibilité de 5 années. Dans ce PPI actualisé qu'avons-nous fait ? Nous avons déjà intégré les contraintes nouvelles apparues en 2003, contraintes tenant au contexte tant technique que financier ; nous l'avons en conséquence enrichi de projets nouveaux et nous en avons décalé d'autres. Et puis surtout, nous avons conservé, et c'est important dans ce travail, une assise budgétaire réaliste.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais tout d'abord exprimer mes félicitations et mes remerciements aux élus de la majorité, aux adjoints qui sont membres du comité de pilotage PPI qui ont beaucoup travaillé sous la présidence éclairée de notre ami Jean-Claude CHEVAILLER pour produire ce PPI actualisé et je les remercie chaleureusement de la qualité de cette contribution. Merci aussi aux services qui, sous la direction de Patrick AYACHE et Baudouin RUYSSSEN, ont produit des documents que je dirais parfaits, et ont été pour nous des collaborateurs tout à fait précieux.

La réflexion que nous avons conduite depuis un an s'est articulée autour de 4 données. Première donnée : ce PPI révisé s'inscrit dans un contexte économique très morose. Deuxième donnée : ce PPI tient compte de contraintes nouvelles et très pesantes pour la collectivité, notamment en terme de transfert de charges de l'Etat, j'y reviendrai tout à l'heure. Troisième donnée, ce PPI, et c'est important, fait l'objet d'un choix résolu, celui de servir la croissance et le développement à Besançon malgré les difficultés, tout en assurant le respect de nos objectifs budgétaires et financiers. Et enfin quatrième donnée essentielle : ce PPI permet le respect de nos engagements politiques et la mise en œuvre de nos actions. Donc je vais rapidement détailler ces quatre points et je passerai ensuite la parole à Jean-Claude CHEVAILLER qui vous présentera les orientations budgétaires.

Tout d'abord, le premier point : Contexte économique morose. Vous le savez, l'année 2003 va rester du point de vue économique une année noire. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les économistes qui relèvent que ce sera pour la croissance la pire année depuis 50 ans avec 1974 et 1993. En effet, pour la première fois depuis 1993, l'économie française a détruit plus d'emplois qu'elle n'en a créés. La consommation des ménages s'est effondrée, l'investissement des entreprises a chuté, la production industrielle a reculé très fortement et l'inflation en rythme annuel a dépassé les 2 %. La dette publique, quant à elle, a explosé en raison du doublement du déficit public enregistré sur les deux dernières années. D'autre part, les multiples augmentations de taxes, celle du forfait hospitalier, l'augmentation des cotisations mutuelles, celle des impôts locaux, tout cela a amputé considérablement le pouvoir d'achat des Français et leur moral a singulièrement chuté. C'est donc dans un contexte, je dirais macro-économique, que s'inscrit notre travail budgétaire et financier avec les conséquences directes qu'il peut avoir sur nos ressources et sur les financements à attendre de l'Etat sur certains grands projets, j'y reviendrai.

Deuxième élément très lourd de ce contexte, les désengagements de l'Etat et les transferts de charges sur la collectivité. Vous l'avez vu et j'essaierai certainement au niveau national ou au moins au niveau de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, de faire un appel à la résistance au sujet de ces transferts de charges. Depuis 20 ans que je suis élu municipal, 21 ans dans quelques mois, je vous avoue que je n'ai jamais connu un traitement aussi désinvolte de la part du Gouvernement à l'égard des communes et plus généralement des collectivités territoriales. Chaque semaine, désormais, apporte son lot d'annonces et de désengagements de transferts de charges. C'est une réalité que tous les maires, de toutes les villes, qu'ils soient de gauche ou de droite, dénoncent et critiquent sévèrement. Au total, en

2003, le Gouvernement a annulé 5,8 milliards d'euros de crédits. Pour 2004, de nouvelles baisses de crédits sont annoncées dans les secteurs qui sont pour nous essentiels. Deux exemples parmi d'autres : les transports. Vous le savez, les subventions qui sont prévues pour les transports en commun en site propre devraient être réduites de 300 à 40 millions d'euros, ce qui compromet fortement nos projets. Dans ce PPI révisé, nous avons donc dû tenir compte de cette réalité nouvelle en adaptant les dépenses. Je le déplore et j'émet le souhait que le Gouvernement revienne sur ce choix. Nous faisons là aussi pression avec l'association des Maires des Grandes Villes de France et d'autres associations, nous faisons, c'est vrai, du lobbying pour que le Gouvernement revienne sur ce choix qui va à l'encontre du bon sens et des exigences de nos villes qui sont aujourd'hui asphyxiées par la circulation automobile. Deuxième exemple : le logement. Le gel des crédits au logement est de l'ordre de 30 % dont 9 % sont définitivement annulés. A Besançon, cela représente une diminution de 2/3 des financements du logement neuf et une forte réduction des réhabilitations programmées. Je vais vous donner quelques chiffres : on a compté 147 réhabilitations de logements en octobre 2003 au lieu de 1 322 fin 2002. Il est vrai que le décompte ayant eu lieu en octobre, l'année n'était pas terminée. Mais même si cela double sur l'année, on arrivera à 300, ce qui est loin des 1 322 attendus. Je vous laisse donc juger de l'effet de tout cela sur la qualité de vie des Bisontins et sur le climat social de nos quartiers.

D'autre part, les nouvelles modalités de recensement, la loi SARKOZY sur l'immigration, la mise en œuvre de la loi sur les noms de familles, etc. etc. tout cela fait reposer sur les communes des charges nouvelles, sans que les maires n'aient été consultés, on ne nous demande pas si on peut le faire ou pas. Un exemple : le recensement nouvelle formule. Ce recensement entraîne une dépense nouvelle de 230 000 € par an pour laquelle l'Etat va nous verser une participation de 15 000 €. Pour le reste, débrouillez-vous ! Je veux aussi citer la décision unilatérale de l'Etat de supprimer depuis octobre 2003 le crédit immédiat des chèques. Pour la Ville de Besançon, cela signifie une augmentation de 10 % des frais financiers liés à l'utilisation des lignes de trésorerie. En matière de police, depuis 2003, les villes se sont vu imposer, je répète se sont vu imposer la gestion des timbres amendes. J'ai même reçu un courrier de l'Etat qui m'informait qu'il avait désigné, dans le personnel municipal, un receveur au sein de nos services, un agent municipal. C'est quand même énorme car tout cela implique des postes nouveaux, des locaux, des équipements à payer qui représentent à peu près 100 000 € par an. Et quand je dis que c'est tous les jours, c'est tous les jours et j'ai là une lettre du 16 janvier 2004 du Préfet dans laquelle il me signale qu'un décret d'application d'une ordonnance du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales prévoit le transfert de la compétence de l'établissement des procurations des juges d'instance et des OPJ vers la mairie. Ce transfert de compétences devrait être effectif fin du mois de janvier et il souhaitait m'informer de l'imminence de ce dispositif -sur lequel je n'ai jamais été consulté- dans le cadre duquel il devrait nous revenir de désigner un ou plusieurs agents municipaux habilités à établir les procurations. C'est-à-dire qu'aller demander une procuration au commissariat de police pour voter est terminé, cette demande se fera désormais à la Mairie. Jusqu'à l'entrée en vigueur du décret, les OPJ vont continuer à délivrer des procurations. Voilà, j'ai reçu cette lettre à la Mairie le 19 janvier 2004, c'est le dernier transfert en date et c'est toujours, toujours comme ça. Alors je dis stop ! Il y en a marre, on ne peut pas continuellement être méprisé comme cela, c'est quand même incroyable, c'est la même chose pour les contraventions dont le paiement se faisait au Commissariat de la Gare d'Eau, Police Nationale, maintenant il est indiqué sur les contraventions : paiement à envoyer à Mairie de Besançon. Alors non seulement on «fait le boulot», cela représente deux agents, l'achat d'un ordinateur, le chauffage des locaux et nous coûte 100 000 €, mais en plus tout le monde râle après le maire puisque c'est lui qui encaisse, et de plus je reçois les demandes d'exonération. Alors il y a un moment où il faut dire que cela suffit. Je n'accepte pas que les maires de ce pays soient uniquement des percepteurs d'impôts pour le compte d'un Etat qui diminue les impôts sur les tranches les plus élevées, et continue à baisser les revenus pour les plus pauvres, il faut que nous nous révoltions. Vous n'avez qu'à lire la presse aujourd'hui. Cela n'est plus acceptable, je le répète, il y en a marre qu'on nous prenne pour des vaches à lait et ça, c'est incontestable. Je vous donnerai la photocopie de ce courrier du Préfet qui est arrivé aujourd'hui. Ça veut dire qu'avec toutes ces demandes de procurations nos services vont être

embouteillés et si ça ne va pas assez vite, ça sera encore la faute de la mairie, donc du maire, et pas spécialement ici à Besançon.

Dernière coquetterie en date, je ne résiste pas au plaisir de le redire, ce jour de Pentecôte où nous allons travailler pour la solidarité envers les personnes âgées. Qui dans ce pays ne voudrait pas être solidaire avec les personnes âgées, les personnes qui sont seules ? Tout le monde est solidaire, sauf qu'en taxant de 0,3 % les feuilles de paie, on ne touche que ceux qui travaillent, c'est-à-dire qu'effectivement les retraités, les revenus du capital, les revenus immobiliers,... tout cela ne sera pas taxé alors que c'est l'ensemble des revenus qui devraient l'être. Savez-vous de combien il aurait fallu augmenter la CSG pour cette action de solidarité ? de 0,1 %. Qui dans ce pays, aurait refusé qu'on augmente sa CSG de 0,1 % pour trouver les 900 000 € que l'on va récupérer avec cette mesure ? Et pour que les Bisontines et les Bisontins le sachent, pour ce lundi de Pentecôte où le personnel municipal va travailler et on ne va pas produire plus puisque ce qu'il faisait en 300 jours, il le fera en 301 jours, le Maire de Besançon va signer un chèque à l'Etat, un impôt nouveau de 150 000 € soit 1 million de francs pour ceux qui calculent encore en francs. Maintenant, il faut que nous le disions. Il est rare que je dise cela, que j'aie ce type de propos au Conseil Municipal car je ne veux pas mélanger les choses, mais là ça se retourne directement sur la gestion de la Ville. Et ce n'est pas faire de la politique, c'est informer les Bisontines et les Bisontins que cette année, j'ai fait le compte, il y a entre 700 et 800 000 € de charges nouvelles qui nous sont imposées, ce qui représente deux points d'impôts par ces désengagements de l'Etat qui peut se permettre effectivement des largesses avec les catégories qui ne savent pas comment ils vont pouvoir simplement dépenser les intérêts de leur capital.

Tout cela, et je suis loin d'être exhaustif, sont des charges nouvelles qui pèsent donc sur les marges de manœuvre de notre ville. Il s'agit de coûts supplémentaires imprévus qui nous ont donc obligés à modifier ce PPI, d'autant que ce sont des charges pérennes à supporter sur la section de fonctionnement et qui vont venir diminuer d'autant l'autofinancement. Alors dans ce contexte, que faisons-nous ? Nous faisons malgré tout un double choix, celui de soutenir la croissance bisontine et de garder le cap sur nos engagements financiers. En effet, dans une conjoncture aussi morose, les politiques publiques sont confrontées à un choix simple : ou c'est un repli frileux qui, par effet boule de neige, entretient, voire développe la récession, ou, ce que moi j'appellerai du volontarisme teinté de rigueur, pour servir la croissance sans mettre en péril les équilibres financiers. C'est donc ce deuxième choix que nous faisons, résolument à Besançon, pour ne pas ajouter encore des difficultés au développement économique. Nous confirmons donc le choix de l'investissement public comme moteur de l'activité et de l'emploi à Besançon, mais cela conjugué avec la rigueur de la gestion qui nous permet de le faire. Car si effectivement nous n'avions pas une gestion rigoureuse, nous ne pourrions pas le faire dans ce contexte de charges nouvelles. Nous allons donc l'amplifier à nouveau en 2004, et nous reviendrons, je vous préviens dès maintenant, à un niveau plus faible d'investissement dans les années à venir. Vous ne me direz donc pas l'année prochaine, on a baissé par rapport à 2004. D'ores et déjà, je vous le dis, on baissera parce que cette année nous voulons donner un coup de fouet -c'est donc une courbe en forme de cloche que vous aurez- pour soutenir l'économie locale, parce que c'est maintenant que les entreprises du bâtiment et des travaux publics ont besoin de nous. Nous participerons donc, nous, Ville, à une stratégie de reprise économique. Nous avons, pour l'instant, ce choix de la croissance de l'investissement qui a été fait, et cette révision que nous allons proposer nous permet de garder le cap. Je voudrais dire aussi simplement et je remercie l'ensemble des services, que de gros efforts ont été réalisés au niveau du fonctionnement mais malgré tout les efforts à produire restent encore portés sur la section de fonctionnement. Mais je le répète, des efforts importants ont été faits, et l'ensemble des services ont très bien compris que ce que leur demandaient le Maire et le Directeur Général des Services, ce n'était pas «pour les ennuyer», mais c'était une nécessité. C'est ce qui nous a permis d'ailleurs de boucler notre budget car l'ensemble des services a été parfaitement coopératif. Nous conservons aussi un bon niveau d'auto- financement. L'épargne brute devrait être de l'ordre de 20 millions d'euros par an sur 2004-2008. C'est un très bon ratio d'ailleurs supérieur à ce qui était prévu au BP 2003 et nous conservons malgré tout cela une capacité de

désendettement inférieure à cette année, évalué à 6,5 années en fin de période, c'est un ratio qui est bon puisqu'on admet qu'on peut aller, vous le savez, jusqu'à 8.

Enfin et vous savez mon attachement à ce point, les Bisontines et les Bisontins me le rappellent d'ailleurs quasiment chaque fois que je les rencontre, l'évolution du taux des impôts locaux restera contenue au niveau de l'inflation, c'est une demande forte de nos concitoyens. Je me réjouis donc que ce PPI, malgré un contexte défavorable, nous permette le respect de ces engagements. Ce PPI a fait l'objet d'un examen au cas par cas, pour prendre en compte d'une part des ajustements de montants, en plus ou en moins d'ailleurs, des subventions attendues, les charges nettes pour la ville, la décision des commissions d'appels d'offres ou les ajustements de planning. C'est le cas par exemple de l'opération Pasteur, mais nous y reviendrons tout à l'heure avec notre ami Vincent FUSTER. De la même façon en 2004 nous aurons vraisemblablement à faire de nouveaux calages sur des projets importants, en fonction de leur avancement, comme les deux ORU de Planoise et de Clairs-Soleils ou la SMAC. Et enfin des projets ont été reportés en 2009 et n'apparaissent donc plus dans ces tableaux. Par-delà ces ajustements liés aux contraintes techniques ou financières, ce PPI révisé est fidèle à nos priorités politiques et n'apporte pas de bouleversements majeurs. Nous restons engagés autour de trois axes qui sous-tendent la totalité de notre action politique : premièrement la qualité de la vie pour tous et partout. J'ai déjà parlé des deux projets d'ORU à Planoise et aux Clairs-Soleils qui sont tout à fait significatifs des priorités que nous avons, c'est, je l'ai déjà dit, le plus gros investissement depuis les années 50 ou 60. La jeunesse va rester également au cœur de nos préoccupations avec la continuation de l'effort que nous avons fait pour nos écoles, la création d'une nouvelle crèche à Saint-Claude et aussi la création d'un skate-park pour répondre à une forte demande des jeunes. La solidarité et la proximité aussi, puisque, vous le verrez, on a maintenu un nombre important de maisons et de salles de quartier pour les habitants et les associations. Nous avons d'ailleurs, dans le premier document, prévu une maison des associations. Mais pour en avoir discuté entre nous et avec beaucoup d'associations, nous pensons que la solution n'est pas de mettre en place une maison des associations centralisée sur la ville, mais au contraire de continuer à créer des locaux associatifs au plus proche des habitants et des associations, à savoir sur l'ensemble des quartiers de la Ville. Nous allons faire aussi des efforts, vous le verrez, pour le cadre de vie, la défense et la réhabilitation de notre patrimoine historique et notre patrimoine naturel, ça va faire plaisir à mon ami M. ROSSELOT : l'Eglise de la Madeleine, les parcs et jardins, les versants de nos collines, le parc de Planoise qui devrait voir un début de réalisation, etc. sans oublier ce qu'on appelle avec un clin d'œil notre grand programme de petits travaux, c'est-à-dire tous ces petits travaux qui, mis l'un au bout de l'autre, font un grand programme et contribuent à la qualité de la vie dans notre ville. Au total ce sont près de 40 millions d'euros que nous allons consacrer à la qualité de vie des Bisontins, au seul titre des dépenses d'investissement individualisé.

Le deuxième pilier, c'est la construction d'une ville attractive et harmonieuse, on en a déjà beaucoup parlé. Voici seulement quelques exemples, parce que je ne veux pas rallonger trop mon exposé : la Salle des Musiques Actuelles, la SMAC, le Musée du Temps, la Citadelle, le CNR, le Palais des Sports, le stade Léo Lagrange, etc. Quant aux projets universitaires, ils sont nombreux également, la plupart sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et nous serons vigilants là aussi pour qu'ils ne prennent pas de retard suite à des désengagements de l'Etat. En ce qui nous concerne, Ville et je peux même dire Agglomération du Grand Besançon, nous avons prévu les crédits nécessaires pour suivre. Il faudra donc que l'Etat suive et s'il y a du retard, ce ne sera pas le fait de nos deux collectivités. Nous allons d'ailleurs continuer également l'aménagement de nouveaux secteurs et de nouveaux quartiers par un travail de reconquête des friches industrielles. Des études seront aussi engagées sur le site Vauban et sur celui de Saint-Jacques qui sera libre dans 8-10 ans car on n'en est qu'au niveau des études, à l'avant-projet sommaire, il y a encore beaucoup de travail à faire. Je pense qu'il faut que nous démarrions la réflexion mais nous avons encore quelques années devant nous. On a parlé de l'aménagement des quartiers mais il y aura aussi le centre-ville avec le projet Pasteur et la place du Marché mais nous en reparlerons. Enfin troisième et dernier pilier, l'exigence du développement durable. Le développement durable, je vous l'ai

déjà dit, ce n'est pas un choix, c'est une nécessité, donc l'ensemble de nos actions sont marquées du coin du développement durable, que ce soit la chaufferie bois de Planoise qui sera, je vous le rappelle, la plus grande ou une des plus grandes de France, la préservation des espaces, la mise en valeur de la vallée du Doubs, le PDU et notre politique en matière de transport, l'Agenda 21 et les politiques au niveau de la HQE, la Haute Qualité Environnementale. Voilà ce que je voulais vous dire. Maintenant je passe la parole à mon excellent ami Jean-Claude CHEVAILLER qui veut dire quelques mots sur les orientations budgétaires.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Ces orientations budgétaires pour l'année 2004 s'inscrivent, comme vous l'avez vu dans le document, dans le droit fil du PPI, d'ailleurs il n'y a qu'un seul document pour les orientations budgétaires et la modification du PPI. Quel est le cadre de la préparation budgétaire au sens strict ? En premier lieu la principale disposition de la loi de finances concerne l'amorce de la réforme de la DGF de laquelle les communes peuvent en espérer plus de simplification et de transparence et peut-être davantage de péréquation entre les communes les plus riches et celles qui le sont un peu moins. Simplement on sait que pour 2004 l'augmentation de l'enveloppe globale de la DGF sera de 1,67 %, c'est-à-dire d'ores et déjà en-dessous du taux d'inflation. D'autre part, les transferts de compétences à la CAGB représentent, sur le budget principal, un coût estimé à 0,4 M€. Cela concerne mais vous l'avez certainement lu, le tourisme fluvial avec la halte Saint-Paul, l'aire de la Malcombe dans le cadre de la politique concernant les gens du voyage et les voiries d'intérêt communautaire. De même, quand vous comparerez de budget à budget, quand celui-ci sera voté, il y a une chose qu'il faudra prendre en considération, c'est que cette année il sera voté par nature alors que jusqu'à présent il l'était par fonction. Ce sera donc un peu plus compliqué pour faire des comparaisons cette année.

Quels sont les grands postes du budget principal ? D'abord sur la section de fonctionnement, on s'engage sur une évolution de l'ordre de 1 % des recettes de fonctionnement qui s'élèveront à environ 135 millions de francs et sur des taux n'évoluant pas au-delà de l'inflation, le Maire l'a dit tout à l'heure, sur des dépenses de personnel permanent plafonnées à 2,5 %, ce qui était l'objectif PPI. Ceci représente un peu plus que ce qu'on avait fait précédemment où l'on était à 2 %. Là on est à 2,5 et on a dit qu'on ne les dépasserait pas. Alors pourquoi parle-t-on de personnel permanent ? Parce que le recensement annuel et les élections nous amènent à augmenter le personnel vacataire et il y aura une augmentation de 15 % sur ce poste budgétaire mais c'est une goutte d'eau dans le personnel total de la mairie. On peut également préciser que les subventions de fonctionnement seront plafonnées à 2 % et dans ces subventions de fonctionnement un peu plus de la moitié concerne la subvention au CCAS. Les subventions d'équipement seront en net recul, mais comme l'a dit le Maire tout à l'heure, ce n'est pas de notre fait. C'est surtout les conséquences du ralentissement du programme universitaire et des crédits d'Etat. Nous avons programmé donc les subventions mais il est clair que si les programmes ne partent pas, on ne fait pas. D'autre part, les crédits d'exploitation n'augmenteront pas de plus de 1 %. Ce sont les efforts qui sont demandés ici aux services. Dernier point : la maîtrise confirmée des charges d'emprunts. Vous voyez que pour la 4^{ème} année consécutive, les charges financières exprimées en millions d'euros sont décroissantes. Ces efforts sur la section de fonctionnement vont se traduire par une amélioration des ratios du budget primitif. L'objectif PPI était une moyenne de 20 millions d'euros de l'épargne brute. C'était le cas en 2001, un peu plus en 2002, l'année dernière on était à 18,7 et on revient à 20 millions d'euros en 2004. Donc on peut tout à fait tenir l'objectif sur les six ou sept ans de 20 millions d'euros. Sur la section d'investissement, il y a une progression de près de 8 % des dépenses d'investissement. Le graphique traduit bien, je dirais, puisqu'on parle en terme de tour de France, de changements de braquet, c'est-à-dire qu'en 2002 on était légèrement au-dessus de 2001, 0,4 million d'euros, on est passé à 30,7 et à 35,5 en ce qui concerne les dépenses d'équipement, sachant très bien que dans les années à venir, comme il est prévu, on aura une courbe en forme de cloche, c'est-à-dire un très fort mouvement au début, qui sera un peu ralenti par la suite. Donc on peut annoncer d'emblée qu'en 2005 il y aura un ralentissement, ce qui fait que l'emprunt stable est stabilisé au niveau de 19,5 millions d'euros. Les dépenses d'équipement, qui correspondent à 35,5 millions d'euros peuvent être différenciées en

opérations individuelles aux alentours de 25 millions d'euros, et les tranches annuelles 10,5 millions d'euros. Ces tranches annuelles sont en augmentation et permettent donc d'entretenir notamment le patrimoine municipal.

Quelques mots sur les budgets annexes : le budget de l'eau sera pratiquement le même que celui de l'an dernier aux alentours de 13 millions d'euros, 8 millions d'euros de fonctionnement, 5 millions d'euros d'investissement, avec une stabilité du prix de l'eau à 2,29 € le m³. Dans les investissements, il y aura la sécurisation de tout le réseau d'eau avec le doublement de la citerne installée à Fort Griffon. Ce réseau est assez spectaculaire, je ne sais pas si vous l'avez visité dans le cadre des Portes Ouvertes mais c'est un extraordinaire système souterrain qu'on n'imagine pas. En ce qui concerne le budget de l'assainissement, il y aura une augmentation. Il passe de 13,2 à 14,4 millions d'euros, donc environ 4 millions de fonctionnement et 10 millions d'investissement avec un emprunt de 2,2 millions d'euros. Les grosses opérations porteront sur les réseaux, sur des opérations de dépollution en ce qui concerne les eaux pluviales, aux alentours du chemin de Vieilley, Léo Lagrange, mais je pense que l'Adjoint, s'il est questionné, pourra répondre mieux que moi. En ce qui concerne le budget des Déchets, il y aura une nette diminution puisqu'on passe de 12,3 millions d'euros à 10 millions d'euros. Là il y a deux mouvements en sens inverse, la mise en place d'une nouvelle tranche de collecte sélective qui correspond je crois à 20 000 habitants de plus à la fin de l'année, ce qui nous fera passer à 105 000 habitants concernés, et surtout dans l'autre sens, c'est le transfert de l'usine d'incinération à la CAGB qui, comme vous le savez, l'a elle-même transférée au SYBERT. Donc ceci nous donne une diminution.

Le budget général est en augmentation de 1,4 %, donc vous voyez que ce n'est pas extraordinaire. On rappelle que la valeur d'un point d'impôt c'est 130 000 €, ce qui montre l'importance des transferts de l'Etat, c'est pratiquement, comme l'a dit le Maire, deux points d'impôts.

M. LE MAIRE : Beaucoup de collègues demandent la parole, dont tout d'abord Marie-Guite DUFAY.

Mme Marie-Guite DUFAY : Juste deux mots Monsieur le Maire, pour m'inscrire bien sûr dans ce que vous venez de dire sur les transferts de charges et les inquiétudes des collectivités locales. Moi c'est depuis l'observatoire du CCAS que je voudrais dire que demain mardi au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, grâce à la subvention de 8 816 500 € qui est inscrite dans les orientations budgétaires d'aujourd'hui nous allons pouvoir nous engager dans les différents objectifs de solidarité renforcée, de proximité accrue, de développement d'actions dans les quartiers, mais après-demain, je crains fort d'avoir à solliciter des subventions exceptionnelles, donc mettre la Ville à contribution pour compenser dans nos services mais aussi dans les actions de nos partenaires, les restrictions des crédits de l'État. Je voudrais citer deux secteurs, d'une part le secteur de l'insertion par le logement puisque nous apprenons que les aides au logement transitoire qui sont des leviers d'insertion extrêmement importants pour des populations en très grande difficulté sont désormais contingentées, donc si nous voulons continuer à assurer le service d'aide à l'insertion, il faudra aller chercher des financements ailleurs. Et d'autre part, sur l'aide à domicile auprès des personnes âgées, et là j'insiste un tout petit peu car que n'a-t-on pas dit depuis notamment la canicule, sur la prise en charge prioritaire de ce secteur, sur les efforts qu'il allait falloir déployer à tous les niveaux et à commencer par celui de l'Etat, or aujourd'hui la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) et la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV) ne prennent pas en charge le coût de revient des services d'aide à domicile hors APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). L'APA c'est le domaine du Conseil Général et là le Conseil Général prend en charge le coût de revient. Mais pour les personnes qui ne dépendent pas de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, la CRAM et la CNAV ont refusé de prendre en compte la totalité des coûts de revient. Donc les associations d'aide à domicile sont extrêmement inquiètes sur la façon dont elles vont pouvoir subvenir à ces services. Le CCAS est solidaire de ces associations et aujourd'hui tout simplement nous avons commencé l'année en apprenant que nous étions déferés au Tribunal de Grande Instance,

toutes les associations d'aide à domicile de la Ville, du Département et le CCAS qui a son propre service d'aide à domicile, parce que la CRAM n'accepte pas que pour continuer le service rendu, nous fassions payer le différentiel par l'usager. C'est un débat de fond que je ne veux pas engager ici. Simplement je veux dire qu'il y a là une traduction de choix gouvernementaux de non prise en compte des coûts réels des services d'aide à domicile. Voilà, sans compter le contexte qu'a rappelé le Maire tout à l'heure, de précarisation importante que nous vivons, que nous relayent fortement les associations et qui laisse présager des demandes accrues de financement d'aides.

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à M. BONNET. Je voudrais revenir un instant sur les procurations. Le Directeur Général me dit : ce sont chaque année de 4 à 5 000 procurations qu'on devra faire dans les deux mois qui précèdent les élections. Je ne sais pas si vous vous représentez la charge de travail que cela implique. Je ne sais pas d'ailleurs qui va payer les envois en recommandé car ce n'est pas précisé. Puisque j'ai appris ça il y a quelques instants, je vais saisir dès demain l'Association des Maires des Grandes Villes de France pour voir si nous devons le faire car je crois que ceci n'est pas acceptable. La note, vous l'avez vu, ne précise absolument rien, je n'ose même pas imaginer que l'on nous demande de payer les 4 à 5 000 envois en recommandé avec accusé de réception. Je referme la parenthèse, je pense que vous avez bien compris le sens de mon intervention.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je trouve intéressant que l'on puisse, tôt dans l'année, travailler sur ces dossiers et travailler ensemble sur le débat d'orientations budgétaires et le débat relatif au PPI. J'étais tenté de vous en remercier mais je vous trouve un peu trop politicien et nerveux en ce moment, même s'il y a des réalités difficiles...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas du tout nerveux.

M. Pascal BONNET : ... alors je me contenterai de saluer la réactivité et le travail des services. C'est vrai que c'est un exercice difficile pour vous et aussi pour nous, dans la mesure où l'on n'est pas maître de grand chose au sein d'une assemblée comme la nôtre. Le contexte extérieur est ce qu'il est, tant sur la situation économique que budgétaire de la nation, mais en matière de désengagements de l'Etat et en matière de baisse d'autonomie fiscale, on ne peut pas dire que c'est la première année. Je constate quand même que dans le passé vous étiez beaucoup moins vigilant et beaucoup moins exubérant sur ces questions-là et je constate aussi que le Gouvernement, que je soutiens pour ma part, a mis dans la constitution l'autonomie fiscale des collectivités et ira vers une réforme fiscale qui nous permettra d'être assurés à l'avenir. Ceci dit, dans ce contexte difficile où des choix politiques sont faits et assumés par le Gouvernement et que pour ma part je soutiens, je constate qu'il y a une différence majeure justement entre vous et nous, c'est que quand le Gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN demande à la France de travailler plus parce que le contexte est ce qu'il est, vous, ce que vous répondez c'est : 1/10^{ème} de point de plus de CSG, ce n'est pas grand chose, donc plus de fiscalité ! Je crois que toute la différence est là, mais je ne crois pas qu'on soit là pour un débat de politique nationale parce qu'on pourrait en parler longtemps.

Je voudrais évoquer aussi un enjeu extérieur qui manifestement limite notre capacité de décision ici, on en a déjà parlé dans le passé, c'est l'évolution vers l'agglomération et vers des compétences de plus en plus accrues de l'agglomération. Pour ce qui est des enjeux stratégiques qui ne se décident plus ici, qui se décident en agglomération où le débat politique est un peu escamoté puisque dès qu'on intervient, on nous explique qu'on n'est pas là pour faire de la politique. Alors vous êtes limités à une politique de proximité, ce qui est tout à fait honorable et essentiel, je ne veux pas le critiquer, vous êtes donc limités à quelques chantiers hérités du mandat précédent ou que le mandat précédent n'avait pas assumés, que vous appelez PPI mais ça ne va quand même pas très loin. Vous n'êtes pas totalement responsables puisque les enjeux se font aujourd'hui au niveau de l'agglomération. Il reste quelques compétences qui ne sont pas complètement transférées et je reviendrai plus spécialement là-dessus pour constater qu'il y a un certain nombre de dossiers d'envergure au niveau patrimoine et au niveau

culturel qui s'annoncent pour cette année et pour l'année prochaine : la SMAC, le Conservatoire, la deuxième tranche du Musée du Temps, la Porte Noire dont les travaux avaient déjà commencé, le jardin botanique. Je voudrais savoir d'une part si on peut avoir plus de précisions sur les perspectives ou si cela relève du débat budgétaire de février, et d'autre part ce que vous envisagez à moyen terme en matière de transfert de compétences là encore au niveau de l'agglomération, en matière d'équipement sportif, culturel et touristique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Si aller vers l'autonomie financière que vous soutenez, c'est supprimer la taxe professionnelle comme l'annonçait unilatéralement le Président de la République pour la remplacer par une dotation d'Etat, effectivement là je pense...

Mme Annie MENETRIER : Je voulais intervenir justement sur le désengagement de l'État et face à ce désengagement qui est tout à fait inacceptable, je voudrais soumettre à notre assemblée ce soir une proposition des élus communistes concernant la réforme du recensement de la population et le transfert donc de son organisation aux communes. Afin de s'opposer et d'agir concrètement face à ce désengagement de l'État, nous proposons de réagir à cette nouvelle méthode de recensement qui va entraîner une dépense, vous l'avez dit, de 577 500 € pour notre Ville, soit trois fois plus importante que celle de 1999 au dernier recensement, ce qui équivaut à une augmentation de 1 % de nos impôts locaux sur un an, ce qui n'est quand même pas une paille. Pour s'opposer à ce nouveau transfert de charges, nous vous proposons de ne pas transmettre les résultats de ce recensement à l'INSEE tant que l'Etat n'aura pas revu sa participation financière au niveau de celle de 1999. Cette proposition qui n'a rien de politique, je vous l'assure, si elle est adoptée ce soir par notre conseil municipal, s'inscrirait ainsi dans une démarche qui a déjà été adoptée par plusieurs villes de France pour s'opposer à cette nouvelle réforme. Voilà donc la proposition que je fais au nom des élus communistes du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Le Maire est d'accord avec cette proposition qu'il a d'ailleurs déjà en partie annoncée. Il est vrai que c'est Jean-Pierre BRARD, le député-maire communiste de Montreuil, qui a lancé cette initiative, il fait même plus fort car sa ville ne fera pas le recensement. Je suis même en train de me demander si on n'aurait pas dû aller jusque-là. Maintenant c'est lancé, mais...

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je n'ai pas vu apparaître sur nos tables de vœu du parti socialiste ni communiste qui allait dans ce sens. Ça ne figure pas à l'ordre du jour donc je vous propose qu'on reporte ce sujet à un autre conseil, ça serait peut-être plus simple.

Sur le rapport que vous nous fournissez sur les orientations budgétaires, j'ai trouvé le document comme l'année dernière très intéressant, j'y ai trouvé quasiment les mêmes reports à chaque fois, notamment sur les grands projets comme disait Pascal BONNET dont on a hérité de la municipalité précédente, avec aussi notamment en ORU des choses qui sont annoncées depuis deux ou trois ans et qui ne sont toujours pas démarrées sauf dans des tranches vraiment minimalistes. J'ai bien aimé votre discours d'engagement fort, d'incitation à l'économie et j'ai vainement cherché sa concrétisation dans le PPI. C'est vrai que les compétences économiques sont essentiellement d'agglomération mais je vous redemande ce qu'on a fait en matière d'immobilier d'entreprises pour l'aménagement des zones économiques comme Trépillot, comme d'autres qui vieillissent très mal, qui ne sont jamais entretenues. C'est bien d'avoir un discours d'annonce mais j'aimerais bien quand même qu'on en sorte. Et puis dernière chose que Marcel POCHARD vous avait déjà dite la dernière fois, quand vous annoncez que vous avez une politique volontariste de maintien des taux fiscaux, n'annoncez pas une augmentation limitée à celle de l'inflation, parce qu'elle augmente quand même et ça fait pour les Bisontins un supplément de recettes de 9 millions d'euros, rien qu'avec le jeu des augmentations dues à l'inflation. Alors on ne peut pas avoir deux discours, ou l'on fait ou l'on ne fait pas mais en tout cas, si on annonce que les taux fiscaux resteront inchangés tout le temps de la mandature, eh bien on ne se plie pas à la hausse des taux.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, le rapport sur les orientations budgétaires nous offre l'occasion de jeter un regard global et prospectif sur les projets et actions de notre collectivité. Il est l'occasion pour l'opposition dont vous avez eu l'élégance, Monsieur le Maire, de rappeler avec justesse à la cérémonie des vœux le rôle d'aiguillon de la majorité et de l'exécutif, d'avoir son propre regard et d'exprimer un point de vue critique au bon sens du terme. C'est un document très important, à la fois parce qu'il est prospectif et de synthèse comme l'est le PPI, bien sûr, mais aussi parce qu'il est pratique et concret puisqu'il s'applique à un exercice, l'exercice prochain. Aussi bien devrait-il à mon sens faire l'objet d'un soin tout particulier dans la forme et dans le fond.

Dans la forme et dites-le vous bien, très rapidement et sans mesquinerie aucune de ma part, je pense qu'il faudrait que vous nous présentiez un document dont le style soit plus peaufiné. On a par exemple les jarrets coupés à la 4^{ème} ligne quand on lit qu'il s'agit «de mesures etc. qui traduisent un état d'esprit, celui de la recherche, de l'efficacité de nos actions pour une mise en œuvre proche des Bisontins», c'est quand même un peu du français de «vache espagnole», je crois que c'est plutôt «par» qu'il fallait écrire, il faut soigner la forme. Sur le fond...

M. LE MAIRE : Si c'est la seule chose que vous avez retenue...

M. Jean ROSSELOT : ...ce serait bien qu'il y ait un effort de fait, par exemple les divisions, les intitulés, ou bien vous adoptez la déclinaison des verbes à l'infinitif, ce qui a toujours un effet important, ou bien vous utilisez des expressions mais «c'est les différences d'ajustement», après c'est l'infinitif...

M. LE MAIRE : Effectivement c'est fondamental pour le PPI, je vous l'accorde !

M. Jean ROSSELOT : C'est un document qui doit être soigné et qui ne l'est pas...

M. LE MAIRE : Vous avez raison Monsieur ROSSELOT, effectivement.

M. Jean ROSSELOT : Je ne vous ai pas coupé Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : M. RAFFARIN a des documents qui sont tous au même temps, on voit où ça nous mène aussi !

M. Jean ROSSELOT : On vous a laissé déblatérer en long et en large...

M. LE MAIRE : Attendez Monsieur ROSSELOT, cela a dû vous échapper, je ne déblatère pas... Je vous redonne la parole, mais je vous en prie, restez correct.

M. Jean ROSSELOT : Je ne vais pas relire mais il y a des phrases qui mériteraient une autre rédaction, enfin bref, c'est secondaire.

Sur le fond, le document me paraît incantatoire, subjectif et en décalage par rapport à la réalité, par rapport à ce qui se passe dehors. En fait, ce document désoriente plus qu'il n'oriente celui qui le lit. Alors je voudrais rapidement faire litière du traditionnel couplet anti-gouvernemental. Franchement Monsieur le Maire, vous avez été parlementaire comme moi, est-ce que c'est nécessaire ? Demain vous aurez peut-être à nouveau le gouvernement et vous aurez les mêmes problèmes, on verra à ce moment-là ce que vous écrirez...

M. LE MAIRE : Si c'est vous qui le dites !

M. Jean ROSSELOT : Vous voulez bien que je finisse... faites comme nous l'avons fait, respectez-nous. Je voudrais faire litière de ce traditionnel couplet anti-gouvernemental d'autant que les arguments qui sont développés ici, franchement, sont d'une valeur assez médiocre. Ainsi quand vous opposez la bonne gestion financière de la Ville au dérapage budgétaire, au déficit de l'Etat, c'est insensé puisque vous le savez bien, la contrainte d'équilibre budgétaire comptable n'existe pas pour l'Etat et que je dirais même que depuis John MENARD, KEYNES... je peux parler ? Si je ne peux pas parler, je m'en vais.

M. LE MAIRE : Ne nous faites pas ça, restez ! Je demande très fermement à mes collègues de laisser parler M. ROSSELOT, merci.

M. Jean ROSSELOT : Vous riposterez après si vous voulez mais laissez-moi ajuster mon tir. En général, je suis considéré comme celui qui coupe la parole, c'est fou ça ! Je reprends. Je disais donc que depuis KEYNES, il était même considéré comme de bonne gestion que de présenter le budget de l'Etat en déficit. Il y a des limites, je veux bien. Il y a les limites du pacte de stabilité et de la Commission Européenne mais vous savez quand le Président de la Commission Européenne qualifie lui-même de stupide le pacte de stabilité, on peut se poser des questions. En tout cas, c'est grâce à d'énormes déficits budgétaires fédéraux que les USA stimulent leur croissance, ça ne vous a pas échappé, et aussi la croissance européenne. C'est insensé aussi quand vous opposez les désengagements de l'Etat -d'accord il y en a eu- les annulations de crédits à la rigueur de gestion de la Ville, ça n'a pas de sens parce que l'Etat est tributaire de la croissance pour ses ressources puisque son système fiscal est principalement à base indirecte et que si les affaires marchent, c'est-à-dire s'il y a de la croissance, il y a de la rentrée fiscale alors que pour les villes c'est le contraire, le système fiscal est à base directe et on peut dire qu'à travers les impôts locaux, les ressources rentrent, qu'il y ait de la croissance ou qu'il n'y en ait pas. Donc faire des comparaisons de ce type n'a pas de sens. Le problème de fond, vous le connaissez bien, il faut qu'on le dise et qu'on en soit tous conscients, Monsieur le Maire, c'est le manque de production de biens et de richesses dans notre pays et qui peut produire des biens et des richesses dans notre pays, sinon les entreprises ? Une entreprise ça paie des impôts, ça donne des salaires qui paient eux-mêmes des impôts, ça fait vendre des biens sur lesquels il y a aussi des impôts et vous le savez, c'est ça le mal français, notre pays a tout fait depuis des décennies pour décourager l'esprit d'entreprise, alourdir les charges et quand on sait que la dernière grande réforme en ce sens, les 35 heures ont alourdi de 11 % la compétitivité de nos entreprises, eh bien il ne faut pas s'étonner qu'il y ait moins de croissance et par conséquent moins de recettes fiscales pour l'Etat. Autrefois vous jouiez à la devinette avec moi Monsieur le Maire, mais j'ai envie de vous dire, est-ce que vous savez, pour cette année, quel est le montant des dépenses et quel est le montant des recettes de la maison France pour 2004 ? Je pose une question.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas à répondre à vos interrogations ?

M. Jean ROSSELOT : Vous voyez, vous êtes Bisontin mais vous êtes Français aussi, pour les recettes de la maison France, avec les entreprises qu'on a, la croissance qu'on a, le système fiscal qu'on a, la TVA, etc. il nous manque 25 000 entreprises, et j'ai dit pourquoi il nous les manquait. Les recettes de la maison France pour 2004 ce sera 240 milliards d'euros et les dépenses de la maison France pour 2004, ce sera 290 milliards d'euros hélas. Alors je vous entends bien, j'entends bien Mme DUFAY, j'entends bien le Maire de Besançon déclamer et déplorer les transferts mais qu'est-ce qu'on fait quand la collectivité qui englobe toutes les autres, c'est-à-dire l'Etat, est dans cette situation et je répète que nous savons pourquoi et ce n'est pas d'aujourd'hui. C'était ce que je voulais répondre au couplet anti-gouvernemental que vous nous avez fait, les ressources financières ne sont pas tout. Avec le même argent, c'est ça l'éminence de la fonction et du rôle politique, on peut peut-être mieux faire. Regardez ce qui s'est passé en 2003 en matière de sécurité routière. 4 vies économisées par jour, vous vous rendez compte au-delà bien entendu des questions dramatiques de destruction de famille, regardez l'économie réalisée.

Ce que l'on aurait été en droit d'attendre de votre document d'orientations, Monsieur le Maire, c'est de véritables orientations, des horizons qui séduisent et qui mobilisent, de l'imagination, de l'initiative pour faire de Besançon autre chose hélas qu'une capitale régionale anonyme. Par exemple on aurait apprécié que dans votre document d'orientations budgétaires il y ait quelques paragraphes prospectifs sur le parti à tirer de cette remarquable loi qui a été votée au mois de juillet de l'année dernière, la loi sur la rénovation urbaine, la loi Borloo qui recèle avec 30 milliards d'euros sur cinq ans de vraies grandes opportunités en matière de rénovation urbaine. Dans votre document il est écrit que les deux grands chantiers d'avenir, les deux grandes ORU, ce sont Clairs-Soleils et Planoise, et vous ne nous dites pas, c'est ça qu'il fallait que vous nous indiquiez, comment vous alliez utiliser les ressources de la nouvelle agence d'urbanisme créée pour justement financer de grands projets bisontins. D'une manière générale, il n'y a pas assez d'articulation avec l'extérieur y compris avec la communauté d'agglomération mais aussi avec les autres collectivités, ça ne ressort pas et de ce point de vue-là ça manque d'envergure. Alors réduire la relation de notre commune avec l'Etat aux questions de crédits, ça me paraît un petit peu médiocre. Vous réduisez par exemple le problème des transports en commun en site propre au montant des aides de l'Etat. Mais moi je regarde autour de moi, je lis les journaux, je les ai oubliés sinon je vous en aurais donné lecture. Il y a un magnifique journal qui vient de sortir sur le commencement des travaux du tram-train à Mulhouse. Je vois qu'une ville de la taille de celle de Besançon, Caen, a inauguré son tramway l'année dernière. Je vois que le tramway de Mulhouse est en construction depuis quasiment un an et ils ont les mêmes charges que nous et que dit Mulhouse dans l'article que je pourrais vous passer : c'est qu'il faut simplement de la volonté, de la mobilisation et de l'énergie. Et qu'est-ce que vous proposez aux Bisontins en matière de transport ? Ça devrait figurer dans un document d'orientations. Votre Directeur Général des Services l'a très bien dit lors de la cérémonie des vœux, l'essentiel c'est le courant, c'est le quotidien, c'est-à-dire le stationnement, c'est-à-dire les transports en commun en site propre. Et pendant que des villes comparables à la nôtre roulent en tramway, nous, nous en sommes à revoter à l'agglomération, je l'ai déjà dit, l'année dernière, des études que, ici même on a votées, sans que rien n'en sorte en avril 2000, ça va faire 4 ans. La seule opération que vous faites en direction des transports en commun en site propre, c'est le parking de Micropolis où là vous mettez carrément la charrue devant les bœufs, parce que le transport en commun en site propre ne peut avoir d'intérêt et d'attractivité que si on fait d'abord la ligne et ensuite les parkings relais.

En matière de culture, sans aller jusqu'à Mulhouse ou à Caen, Monsieur le Maire, est-ce que vous ne vous interrogez pas, parce que ça interpelle comme on dit, sur le comment une ville proche de la nôtre, aussi grise, aussi industrielle que celle de Montbéliard a pu en vingt ans faire venir des centaines de milliers de personnes parce qu'elle a su créer de la poésie à travers des événements culturels populaires comme aux alentours des fêtes de Noël alors qu'on en est toujours à chercher un événement culturel qui aille à Besançon et en même temps à se battre le flanc en disant : on est les meilleurs. En matière de tourisme, je relisais ce petit entrefilet dans la presse locale qui disait que les revues américaines avaient fait savoir qu'à Besançon on avait découvert le mur gaulois, les vestiges, etc. voilà un horizon mobilisateur mais quelle suite est donnée à ça ? Quelle stratégie d'accompagnement du TGV, vous me direz que c'est de l'agglomération mais ça peut aussi figurer dans un document d'orientations de la Ville. Pour le stationnement, ma petite marotte aussi, un giratoire chaque année qui facilite tellement la vie, qui fasse perdre moins de temps, qui pollue moins, qui fasse économiser du carburant et qui fasse moins de bruit. Vous savez, quand je vais à la Faculté -je pense que Jean-Claude aussi, maintenant qu'on n'a plus l'avenue de l'Observatoire- j'apprécierais que vous envisagiez de faire un giratoire au carrefour du boulevard Churchill et de la rue de l'Epitaphe, quelque chose qui ne nous fasse pas perdre tellement de temps à ces feux rouges. D'accord, il y a le bus mais on ne peut pas toujours le prendre mais quand je vois l'océan, mon Cher Collègue, l'océan de voitures autour des facultés, tous les jours je me dis qu'on n'en a pas fini avec l'automobile. Une plus grande reconnaissance de la recherche, je lisais à l'occasion de...

M. LE MAIRE : Vous avez du culot de parler des crédits de la recherche, il faut oser le faire quand même !

M. Jean ROSSELOT : ...je sais bien que vous n'êtes pas contre la recherche, au contraire...

M. LE MAIRE : ROSSELOT et la recherche, c'est comme CHIRAC et l'emploi, c'est pareil, il faut une certaine dose de culot quand même !

M. Jean ROSSELOT : ...je répète, une reconnaissance de la recherche...

M. LE MAIRE : Parlez-en à Claudie HAIGNERÉ !

M. Jean ROSSELOT : ... c'est-à-dire la mettre encore plus en exergue qu'elle ne l'est et jouer plus des transferts de technologie pour la création d'entreprises, un meilleur redéploiement des aides en faveur du social et notamment une meilleure articulation entre la Ville et l'Agglomération pour ce qui est du PLIE, il y a plein d'orientations qui mobiliseraient, qui représenteraient des horizons et qui seraient... le grand programme des petits travaux, oui, c'est bien mais c'est de la routine, Monsieur le Maire. J'ai envie de conclure en disant que dans ce document il n'y a pas âme qui vive et ce n'est pas un document d'orientations tel que nous nous l'envisagerions comme projet de vie pour les Bisontins.

M. LE MAIRE : Cela dit, Monsieur ROSSELOT, je ne m'attendais pas à ce que vous nous tressiez des couronnes de laurier. Quand vous dites que les désengagements sont des arguments médiocres, non, ce sont les faits et les faits parlent. Vous dites que nous n'avons pas d'horizons, pas de perspectives. Ecoutez, nous avons des horizons, nous avons des perspectives, ils sont écrits dans ce document mais vous ne voulez pas les voir. La loi Borloo est effectivement une excellente loi sauf qu'il n'y a pas le premier euro...

M. Jean ROSSELOT : Ecrivez-le...

M. LE MAIRE : de crédit... maintenant c'est moi qui parle s'il vous plaît, il n'y a pas de crédit budgétaire par rapport à cette loi. Mais j'ai décidé de ne pas polémiquer avec vous, juste un mot sur l'économie pour vous répondre et répondre à Nicole WEINMAN, vous savez très bien que c'est de la compétence de l'agglomération et que nous investissons à l'agglomération, de tête, 10,9 millions d'euros, c'est-à-dire 10 % de notre budget dans l'économie, parce que -je pense que vous étiez à la cérémonie des vœux à l'agglomération- j'ai effectivement fait du développement économique mon credo. Vous dites toujours que les choses ne vont pas, les Bisontines et les Bisontins jugeront. Je vais vous dire une chose Monsieur ROSSELOT, je ne suis pas là pour attaquer le Gouvernement, vous avez d'ailleurs prouvé que bientôt il changerait et j'espère que vous avez raison. Je ne suis pas là pour attaquer le Gouvernement Monsieur ROSSELOT, je suis là pour défendre les Bisontins, ce qui est différent, je suis là pour défendre les Bisontins et je dis qu'une ville n'est pas là pour recenser, pour faire des procurations, pour collecter des PV, ce n'est pas le rôle d'une ville. Ce n'est pas à la Ville de le faire, ce n'est pas à la Ville de payer. Que doit faire la Ville ? Elle doit construire des écoles, les entretenir, elle doit effectivement travailler pour se développer dans le domaine de la culture, dans le domaine du sport, aider ses entreprises et puis permettre aussi à son personnel municipal de se mobiliser tous les jours pour qu'on vive mieux. Vous connaissez le succès des InsTempFestifs ? Vous savez que nous allons accueillir à Besançon en 2005, parce que votre ami PERBEN les a flanqués dehors, Pierre et Quentin qui sont les créateurs du festival de Châlons. Quant à l'exemple de Montbéliard je veux bien mais je vais vous répondre une chose très simple, Monsieur ROSSELOT : entre les deux derniers recensements, Montbéliard a perdu des habitants, Besançon en a gagnés, c'est ma réponse, tout le reste c'est du blabla, deux derniers recensements Montbéliard perd des habitants, Besançon en gagne et à mon avis c'est bien le résultat d'une vraie politique économique. Je passe la parole à Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Dans le document qui nous a été remis, il est indiqué que le prix du m³ d'eau sera pratiquement stable à 2,30 € au lieu de 2,29 €, je peux vous donner l'information car on a reçu la semaine dernière la confirmation de l'Agence de l'Eau du centime que l'on négociait avec elle, donc le prix

sera stable pour l'année 2004, ce qui fait que c'est la 7ème année consécutive que nous n'augmentons pas le prix de l'assainissement sur la Ville de Besançon, c'est la démonstration de l'efficacité du service public et du service public de la régie de la Ville de Besançon. Je crois qu'il convient de le souligner, de le répéter. C'est aussi un signe politique dans le cadre de ce qui s'est passé sur l'année 2003 puisque de nombreux fermiers vont profiter de l'effet canicule pour augmenter les prix de l'eau et de l'assainissement. Pour notre part, nous ne voulons pas utiliser ce qui ne devrait pas être utilisé par l'ensemble des syndicats, au niveau de l'eau et de l'assainissement, pour pouvoir appliquer une augmentation. Je voudrais aussi féliciter quelque part les Bisontins, je l'avais dit au dernier conseil municipal mais je pense que c'est important de le répéter, qui courant de l'été 2003, sur demande de nos services de limiter leur consommation d'eau, ont largement écouté cet appel au civisme alors qu'on dit qu'aujourd'hui toute notre société ne respecte plus rien, un appel au civisme a été suivi cet été et il était important que la régie donne aussi par l'intermédiaire de ses prix, un retour puisque la consommation de l'été 2003 n'a pas dépassé la consommation de l'été 2002. Donc on peut faire aujourd'hui confiance au civisme et à la citoyenneté des Bisontines et des Bisontins.

M. Éric ALAUZET : Je ne sais pas si parce que c'est côté majorité nous avons le nez dans le PPI, les projets au quotidien et que tout ça est un peu plus éloigné que ce débat vous inspire aussi peu cette année qu'il vous avait inspiré l'année dernière. Avant les quelques dernières propositions de Jean ROSSELOT je n'y voyais aucune remarque sur d'éventuels projets manquants ou sur d'éventuels projets en trop, donc vraiment j'avais un peu de difficulté. Certes il y a eu quelques remarques que pour certaines je partage, notamment sur les transports collectifs, d'autres étaient un peu plus exotiques, mais globalement je suis un peu frustré parce qu'on aurait envie d'échanger un peu et il n'y a pas trop de sollicitation. Ça a été quand même une année un peu sportive pour nous sur le PPI, parce que c'est vrai qu'il a fallu encaisser ce que le Maire a expliqué tout à l'heure, c'est-à-dire les baisses de recettes dues aux transferts de l'Etat mais pas seulement, il a fallu aussi faire rentrer le stade qui n'avait que le pied dans la porte l'année dernière et cette fois-ci il est complètement dans notre PPI, donc il a bien fallu faire un peu de place, et puis quelques nouveaux projets que le Maire a évoqués tout à l'heure, tout ça nous a amenés à un équilibre difficile auquel on est parvenu mais qui n'était quand même pas simple, avec des remaniements ici ou là qui sont parfois significatifs, enfin bref on y est arrivé mais ça nous impose quand même dans les années à venir à être extrêmement rigoureux parce qu'on a encore 4 ans à tenir avec ce PPI, jusqu'à la fin du mandat, donc il faut que l'on fasse très attention.

Je voudrais attirer l'attention sur un point, la ligne qui est l'enveloppe HQE qui a disparu, mais volontairement, parce que l'année dernière elle a été inscrite pour donner un signal sur le fait que la Haute Qualité Environnementale était une préoccupation vraiment importante et à tel point que nous avons décidé de l'intégrer de façon systématique dans l'ensemble des projets. Simplement les choses ne sont pas gagnées parce qu'intégrer la HQE systématiquement, y penser systématiquement dans l'ensemble des services de la ville, je pense au Service Bâtiment mais pas seulement, chaque fois qu'il y a des constructions nouvelles... c'est une pratique nouvelle aussi bien au niveau technique qu'au niveau politique à laquelle il va falloir s'entraîner, ce n'est pas gagné, c'est un peu volatile à tel point qu'un doigt sur une touche de la machine à écrire a fait sauter la ligne dans la dernière version qui nous est soumise ce soir, alors qu'elle y était dans la précédente version, pour vous dire que c'est un sujet volatile, qui peut s'évaporer si on n'y prend pas garde.

Voilà, si vous ne le voyez pas apparaître dans le document, sachez que ça avait été inscrit dans le premier document et que la HQE doit être vraiment transversale, pour dire que quand même cet outil PPI est vraiment devenu un outil indispensable dont on ne pourrait plus se passer, qui va nous obliger à beaucoup de rigueur, c'est certain. Il concerne les investissements et il faut qu'on fasse attention, parallèlement à ça, à ne pas se faire déborder sur la question du fonctionnement, c'est-à-dire à tel point de ne privilégier que les investissements mais c'est une question sur laquelle je reviens souvent et qui est importante, à toujours vouloir faire porter les efforts d'économie sur le fonctionnement, à pressurer ensuite, on tombera dans l'impasse si on y va comme ça, d'autant que chaque investissement est la source de nombreux frais de fonctionnement, il ne faut jamais l'oublier.

Pour terminer, je voudrais quand même revenir sur cette question rapidement du transfert de charges parce qu'elle est essentielle et Jean ROSSELOT nous a gratifiés d'un discours là-dessus. Moi ça me fait mal au ventre cette histoire de baisse des impôts qu'on nous assène depuis des années et qui malheureusement trouve son terrain y compris chez des gens modestes qui, parce qu'ils vont payer 100 F, 200 F -je parle encore en francs- ou 300 F d'impôts en moins, seront prêts à soutenir ces baisses d'impôts alors qu'elles profitent de façon excessive et majoritaire aux gens qui ont plus d'argent, ça me fait de la peine que ces gens-là soutiennent les baisses d'impôts. Je crois qu'il faut rendre l'impôt sur le revenu, national, populaire, parce que si celui-là s'effrite, c'est bien sur l'impôt local que cela va retomber et on sait combien cet impôt est injuste donc moi je le dis, ça fait vraiment mal au cœur que ces gens modestes ne soutiennent pas l'impôt sur le revenu. Vous dites que là n'est pas le problème, que le problème c'est le productivisme en quelque sorte : produisons de plus en plus, on aura de plus en plus de richesses. Et juste après, vous nous dites : quel succès, il y aura moins d'accidents de la route ! Quel sacrilège au productivisme : moins de réparations pour les garagistes, moins de voitures vendues, il faut être cohérent Monsieur ROSSELOT. Eh oui parce qu'il y a des tas de mesures qui vont faire baisser le PIB mais qui vont élever l'indice de développement humain. Il n'y a pas que le productivisme, ce n'est pas un icône le productivisme et le PIB. Eh oui, si demain on trouvait un remède miraculeux contre le cancer, je peux vous dire que le PIB chuterait, aussi.

M. Jean ROSSELOT : (hors micro) Je n'ai jamais dit ça.

M. Éric ALAUZET : J'essaie de rééquilibrer un discours un peu trop habituel. J'en ai terminé.

M. LE MAIRE : J'ai perdu la volonté d'entendre des propositions dans la bouche de M. ROSSELOT. Madame BRANGET, peut-être allez-vous être constructive ?

Mme Françoise BRANGET : Ne le suis-je jamais ?

M. LE MAIRE : On ne peut pas dire que ça n'est jamais arrivé...

Mme Françoise BRANGET : Je trouve que c'est quand même un petit peu facile de rendre l'Etat responsable de toutes les difficultés rencontrées pour établir le budget de la Ville. On sait bien que le contexte est morose, tout le monde peut le déplorer. Des réductions des sources de financement, c'est dramatique pour une collectivité mais les états sont confrontés fatalement à des difficultés. Jean ROSSELOT vous l'a dit, la dette est énorme, vous l'avez dit aussi, vous l'avez constaté, elle représente 15 000 € par Français. L'Etat dépense 20 % de plus que ses revenus, comment voulez-vous qu'on s'en sorte, moi je veux bien qu'effectivement cela nous pose des problèmes mais je pense que c'est aussi faire preuve d'une certaine dose de mauvaise foi parce qu'en dépit des 17 impôts nouveaux et des 70 milliards d'euros collectés pendant les dernières années, on n'a pas réussi à réduire la dette. Il y a un contexte morose, c'est certain et nous devons l'assumer.

Pour revenir au budget municipal, en matière d'investissement, nous avons une liste quand même pourvue mais ces investissements sont, comme l'a dit Jean, toujours un petit peu les mêmes et on a quelque peu oublié dans cette liste, tous les travaux qui ont été réalisés et que nous devons amortir du style Marché Beaux-Arts, parking Dérasés, City, tout ça n'a pas été rappelé. Alors on a quand même dans cette programmation, nous le verrons tout à l'heure, l'îlot Pasteur qui représente un coût colossal, 16 milliards d'euros, ce n'est pas une paille.

M. LE MAIRE : Pas 16 milliards d'euros.

Mme Françoise BRANGET : Si, 16 milliards d'euros, 14,5 + 1,2 de parking, ça fait 16 millions d'euros...

M. LE MAIRE : Ce sont des millions, c'est pour ça que je me permettais...

Mme Françoise BRANGET : 16 millions d'euros, pardon. Vous avez dit mettre un coup de collier, ça représentera même 148 millions d'euros d'investissement entre 2003 et 2008. Je veux bien, certes, avec une très bonne gestion financière de la Ville et une bonne gestion de la dette municipale, mais quand même j'ai deux chiffres à vous demander car on ne les a pas clairement dans le rapport que vous nous avez transmis : quel est le taux de réalisation des investissements en 2003 ? Ce n'est pas franchement noté et quel est le taux de désendettement de la Ville ? Ce n'est pas franchement noté non plus. Je vous demande le taux de réalisation des investissements en 2003 parce que vous nous avez dit donner un coup...

M. LE MAIRE : Il est aux alentours de 60 %.

Mme Françoise BRANGET : D'accord. Parce que nous avons un tableau page 17, avec les investissements, leur évolution et les emprunts mais sans prendre en compte le remboursement de la dette en capital. Alors par exemple pour l'année 2003 on est à 38,8 alors qu'effectivement on est à 60 % du budget. Alors mettez un peu plus de clarté ! Est-ce que c'est une volonté déterminée de ne pas afficher...

M. LE MAIRE : Vous pouvez me réexpliquer l'histoire de la dette car je n'ai pas bien compris.

Mme Françoise BRANGET : Je vous ai posé deux questions, la deuxième concerne la dette : quel est le taux d'endettement de la Ville ?

M. LE MAIRE : Je vous l'ai dit. Le taux de réalisation des investissements se situe entre 59 et 60 %. Par contre, la Ville, je l'ai dit dans ma présentation, est endettée à 6,5, le montant exact je ne sais pas.

Mme Françoise BRANGET : Vous le mettez par année mais je voudrais quand même signaler quelque chose par rapport à ce taux d'endettement. Vous nous faites un beau tableau qui va jusqu'en 2007. Moi j'ai noté ces derniers mois que nous avons passé un certain nombre de prêts à amortissement différé ou avec des remboursements progressifs, on a même eu, pour l'îlot Pasteur, l'autorisation du Ministère des Finances d'allonger la durée d'amortissement...

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme Françoise BRANGET : ... bien sûr, donc fatalement on va le retrouver un jour tout ça.

M. LE MAIRE : Mais c'est prévu dans le PPI, Madame.

Mme Françoise BRANGET : C'est dans le PPI, mais jusqu'en 2007... je crois qu'on hypothèque financièrement l'avenir de notre collectivité et je vous pose la question : quel est le taux d'endettement de la Ville effectif parce que là on ne le voit pas ?

M. LE MAIRE : Ça ne veut rien dire le taux. On ne raisonne pas comme ça, la capacité de désendettement de la ville est à 6,5 années.

Mme Françoise BRANGET : Quel est le ratio ?

M. LE MAIRE : Le ratio de quoi ?

Mme Françoise BRANGET : Du désendettement.

M. LE MAIRE : On vous a dit de me demander ça mais on aurait dû vous expliquer ce que vous me demandez. Quelle est votre question, précisément, Madame BRANGET ?

Mme Françoise BRANGET : Quel est notre ratio de désendettement ?

M. LE MAIRE : Mais ça n'existe pas le ratio de désendettement, la capacité de désendettement...

Mme Françoise BRANGET : C'est pareil.

M. LE MAIRE : Non, la capacité de désendettement de la Ville, Madame, je vous l'ai dit, elle est de 6,5 années. Vous appelez ça un ratio mais ce n'en est pas un. C'est-à-dire qu'il faudrait 6,5 années...

M. Jean ROSSELOT : L'épargne sur le nombre d'années, c'est un ratio, il faut bien appeler un chat un chat.

M. LE MAIRE : Ça ne s'appelle pas un ratio, c'est la capacité de désendettement, on vous l'a même expliqué tout à l'heure.

Mme Françoise BRANGET : Soyez un peu plus précis la prochaine fois dans la présentation de vos documents.

M. LE MAIRE : La prochaine fois, demandez qu'on vous explique mieux les questions que vous posez.

Mme Françoise BRANGET : S'il vous plaît, arrêtez, vous me faites le coup chaque année, vous réinventez même les règles de calcul. Je vous pose une question, c'est tout, vous répondez.

M. LE MAIRE : Vous voulez que je réponde à une question à laquelle j'ai déjà répondu.

M. Franck MONNEUR : Je souhaitais réagir aux propos de M. ROSSELOT sur le volet culturel. J'en ai un petit peu assez que Besançon soit systématiquement dénigrée, notamment sur le volet culturel. Nous n'avons pas à rougir de notre offre culturelle qui est très variée, très diversifiée et très très importante. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais concernant le grand événement par rapport à Montbéliard, je rappellerai juste que Montbéliard effectivement a su créer un grand événement mais que cet événement est en perte de vitesse puisque maintenant il a lieu tous les deux ans seulement et pour y avoir participé cette année, je voudrais même dire mais là c'est à titre personnel, que l'ambition artistique a diminué par rapport à ce que c'était il y a de cela encore trois ou quatre ans.

Concernant les réalisations nouvelles de la Ville sur le plan culturel, alors certes peut-être qu'on n'en fait pas assez la publicité, on ne communique peut-être pas assez dessus, mais nous sommes en train de travailler et nous allons aboutir sur la Salle de Musiques Actuelles qui s'adresse à un très large public, notamment un public jeune, un public étudiant mais pas seulement.

Concernant les événements musicaux, on n'a pas attendu effectivement que M. ROSSELOT nous dise qu'il ne se passait pas grand chose. Cette année nous accueillerons à Besançon le tremplin régional des Eurockéennes au printemps parce que nous avons travaillé avec le Cylindre pour que ça se fasse, nous accueillerons effectivement Herbe en Zik, Radio Campus, je rappelle que la Ville est le premier partenaire de Radio Campus pour le festival musical Herbe en Zik début mai qui va probablement rassembler cette année 10 000 personnes, peut-être davantage ; nous sommes le premier partenaire et comme l'année passée nous continuerons à le soutenir et ça ce sont des choses très très fortes.

Maintenant la perspective pour les grands événements, ce sont bien sûr 2005 et là Monsieur le Maire, vous avez bien fait de le rappeler, puisque nous espérons accueillir et nous accueillerons probablement des dizaines de milliers de personnes en juillet 2005 sur ce grand événement. Je n'oublie pas également de grandes expositions populaires qui sont réalisées, qui sont montées notamment au Musée des Beaux-Arts et l'exposition concernant les dessins en est la preuve puisqu'à ce jour nous avons dépassé les 10 000 spectateurs, nous atteindrons probablement 12, 13 ou 14 000 spectateurs et je crois pouvoir dire que c'était une exposition de très grande qualité ouverte à tous, donc on peut allier effectivement qualité et événement d'exposition populaire.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Je voulais simplement préciser que la capacité de désendettement, c'est l'endettement sur l'épargne brute. C'est cela qui donne 6,4 ans. Comme l'épargne brute est d'environ 20 millions de francs, si on consacrait toute l'épargne brute au désendettement, il nous faudrait 6 ans et demi pour nous désendetter. Si vous voulez, le montant de la dette globale, c'est l'épargne brute multipliée par 6,4, ce n'est pas compliqué. En ce qui concerne la gestion de la dette, on a une gestion de la dette qui est efficace. Tout ce que vous avez dit par exemple sur Pasteur, on a demandé une dérogation pour pouvoir etc., tout cela est pris en compte pour aboutir cette année à une épargne brute de 20 millions de francs. Ça ne se rajoute pas au document-là, c'est pris en compte dans les documents et dans la prospective avec le modèle Michel KLOPFER.

On peut dire aussi que quand vous construisez un équipement d'un gabarit aussi important, se désendetter en 5 ans sur un investissement qui va durer 50 ans, c'est quand même bizarre. Si vous achetez un appartement, vous ne l'amortissez pas en 5 ans. Les banques vous proposent 10, 15, 20 ans. Donc ce n'est pas scandaleux que d'amortir un équipement de ce niveau-là qui va être pérenne, sur une durée un peu plus longue que 5 ans, me semble-t-il.

M. LE MAIRE : Tu as totalement raison, c'est quelque chose que nous avons même effectivement demandé pour qu'il y ait un effet de solidarité sur les générations. Il n'est pas juste que de très gros équipements structurants soient payés en quelques années, il faut au contraire étaler, même si effectivement vous avez raison, ça coûte toujours quelque argent mais actuellement avec les taux très bas que nous connaissons, c'est effectivement intéressant.

Mme Joëlle SCHIRRE : Je ne voudrais pas relancer M. ROSSELOT sur le téléphérique à la Citadelle...

M. LE MAIRE : Non, non, non !

Mme Joëlle SCHIRRE : ...surtout pas, mais je voudrais quand même préciser que la politique touristique qui est menée par la Ville a quand même des effets très importants et très bénéfiques. Nous avons accueilli en 2003, alors que tous les sites ont considérablement baissé, 276 000 visiteurs. En 2002 nous en avons accueilli 277 000 et des poussières, donc vous voyez que le différentiel est très peu important et donc là on a quand même très bien honoré notre contrat si vous voulez. Et cela c'est grâce à la Ville, grâce aux investissements de la Ville et la 3ème tranche du zoo avec toute la partie volière va encore embellir et rendre plus attractive la Citadelle. Quant à la politique culturelle au sens peut-être moins noble du terme, mais néanmoins très intéressante, tout ce qui est fait dans le cadre des animations d'été offre aux Bisontins et aux touristes un programme très diversifié qui draine une ambiance très festive dans la Ville, ce qui n'est pas à négliger, les concerts du vendredi soir à Granvelle, les apéritifs-concert le samedi soir à Granvelle ainsi que d'autres spectacles pour enfants. Donc je crois que là ce n'est pas en terme d'investissement que ça peut se mesurer mais en terme de vie dans la cité.

M. LE MAIRE : Je te remercie Joëlle. Je comprends bien que vous soyez un petit peu mal à l'aise quand on critique l'Etat... J'ai dit que le débat était clôturé Monsieur BONNET, je vous écrirai pour donner les réponses à vos questions mais ce sont simplement des faits. Vous dites que l'Etat est confronté à des

difficultés, eh bien écoutez, je souhaite que les Bisontins ne soient pas, eux, confrontés à des difficultés, c'est pour ça que nous sommes vigilants. Il y a toujours un décalage mais je dis ça très calmement, je dirais presque très amicalement. Quand le discours que je tiens ici est tenu par l'Association des Maires des Grandes Villes de France où siègent côte à côte André ROSSINOT, M. ROCHE, Alain JUPPÉ, Jean-Marc HEYRAULT, M. FOURCADE, quand on entend le discours de l'Association des Maires des Villes Moyennes, quand on entend le discours de l'Association des Maires des Petites Villes de France, tous, Madame, tous tiennent le même langage que je tiens ici ce soir. L'une des attaques les plus violentes qu'on ait entendue, a été celle de M. LAURENT qui est le Maire UMP de Sceaux. C'est d'ailleurs un de nos consultants, vous voyez que nous ne sommes pas sectaires puisque LAURENT Consultants analyse nos propositions à l'Agglomération. Je crois qu'à un moment il faut dire les choses. Moi-même lorsque nous étions avec mes amis au Gouvernement, j'ai critiqué un certain nombre de choses. C'est aussi comme cela qu'on écrit des livres. Je vous dis cela car c'est la réalité et je crois que dans un Conseil Municipal on peut le dire aussi parce que les médias sont là et ils pourront peut-être faire en sorte que l'information suive. Nous sommes confrontés à des désengagements importants, le dernier en date je vous l'ai montré, ce n'est pas du pipeau. Je n'ai jamais dit que l'ensemble du Gouvernement de gauche était tout bon et que maintenant c'est tout mauvais, mais ça n'a jamais été comme cela. Je ne vous donnerai pas son nom, mais un Sénateur UMP, Maire d'une grande ville, m'a dit s'être entretenu avec M. LAMBERT, Ministre du Budget, de ces désengagements et M. LAMBERT lui a répondu : «de toute façon, c'est vrai mais jamais les collectivités locales ne viendront défiler dans les rues». Vous avez la réponse mais je ne vous donnerai pas le nom de votre ami qui m'a dit cela au 4ème bureau à l'Assemblée Nationale où nous tenons nos réunions de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, mais c'est la vérité. Tout le monde actuellement dit qu'il y a des problèmes. Alors que l'État ait des difficultés, je le conçois bien sûr mais après c'est aussi quand même des choix politiques. Le choix de baisser comme l'ont dit un certain nombre de collègues les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu a coûté quelques milliards d'euros, 3 milliards d'euros je crois. C'est largement supérieur à ce que va coûter le lundi férié de Pentecôte. Il ne va coûter lui que 1 milliard, c'est des choix. Il y a un reproche, Madame BRANGET, qu'on ne peut pas faire à ce Gouvernement, c'est qu'il fait ce qu'il avait dit qu'il ferait. Les Français n'avaient pas bien compris mais je crois qu'ils sont en train de comprendre. Je clos donc le débat puisque je ne veux pas polémiquer là-dessus. Vous avez exprimé vos arguments, je ne m'attendais pas à ce que vous soyez d'accord mais je crois au contraire qu'il y a beaucoup d'horizons, beaucoup de perspectives dessinées dans ce document, mais vous ne voulez pas les voir.

M. Pascal BONNET : J'ai posé tout à l'heure des questions précises. Vous nous reprochez de ne pas nous intéresser au PPI ; or j'ai évoqué un certain nombre de dossiers importants du PPI en matière d'investissement, à savoir le Conservatoire, à savoir la deuxième tranche du Musée du Temps, à savoir le jardin botanique et la SMAC. Il y a simplement eu une remarque de M. MONNEUR sur la SMAC mais je n'ai pas eu d'autres réponses.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas posé de questions précises.

M. Pascal BONNET : J'ai posé ces questions, vous n'avez pas écouté. Vous dites qu'on ne parle pas du PPI, vous nous avez engagés dans un débat de politique nationale, on était en mesure d'y répondre mais on a aussi posé des questions relatives au PPI et on n'a pas de réponses et vous me répondez : on vous écrira, alors n'appellez pas ça un débat !».

Sur avis favorable de la Commission du Budget, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 2004.